

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
r.s. 135.—
Fascicule mensuel:
r.s. 13.—

99^e année - N° 2
Février 1983

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
— Convention OMPI. Adhésion. Guatemala	59
ACTIVITÉS DU BUREAU INTERNATIONAL	
— L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1982 (<i>première partie</i>)	59
UNIONS INTERNATIONALES	
— Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Adhésion. Mauritanie	86
RÉUNIONS DE L'OMPI	
— Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI	86
NOUVELLES DIVERSES	
— Irlande, Mexique	87
CALENDRIER DES RÉUNIONS	88

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Convention OMPI

Adhésion

GUATEMALA

Le Gouvernement du Guatemala a déposé le 31 janvier 1983 son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de la Conférence de l'OMPI, le Guatemala sera rangé dans la classe C.

Ladite Convention entrera en vigueur à l'égard du Guatemala le 30 avril 1983.

Notification OMPI N° 121, du 2 février 1983.

Activités du Bureau international

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1982

L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle *

I. Etats membres

OMPI. L'Arabie saoudite, le Mali et la Somalie ont déposé, en février, mai et août 1982, respectivement, des instruments d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété

* Le présent article est la première partie d'un rapport sur les principales activités de l'OMPI en général et dans le domaine de la propriété industrielle. Les activités menées dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins font l'objet d'un rapport correspondant dans la revue *Le Droit d'auteur*.

La première partie traite des activités de l'OMPI en tant que telle et des activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle. La seconde partie traitera d'autres activités menées dans ce domaine.

Intellectuelle. Le 18 novembre 1982, lorsque l'adhésion de la Somalie a pris effet, le nombre des membres de l'OMPI s'élevait à 100 (Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchéco-

slovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe). Seize de ces Etats sont membres de l'OMPI uniquement (Arabie saoudite, Barbade, Chine, Colombie, El Salvador, Emirats arabes unis, Gambie, Jamaïque, Mongolie, Pérou, Qatar, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Somalie, Soudan, Yémen).

En outre, 19 Etats qui ne sont pas encore membres de l'OMPI sont membres de l'une ou de plusieurs des Unions administrées par l'OMPI (Chypre, Equateur, Guatemala, Haïti, Iran, Islande, Liban, Madagascar, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, République dominicaine, Saint-Marin, Syrie, Tanzanie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago).

Le nombre total des Etats qui sont membres de l'OMPI, d'une ou de plusieurs des Unions administrées par l'OMPI ou à la fois de l'OMPI et d'une ou de plusieurs de ces Unions s'élevait donc à la fin de 1982 à 119.

Acceptation de modifications des traités. En 1979, les organes directeurs intéressés ont décidé de remplacer le système de programmes et de budgets triennaux et annuels qui était alors en vigueur par un système de programmes et de budgets biennaux pour l'OMPI et les neuf Unions qui ont des budgets indépendants. Ce changement a été opéré par l'adoption unanime des modifications à apporter aux dispositions administratives pertinentes des traités dont il s'agit ainsi que d'une résolution prévoyant l'application provisoire de ces modifications jusqu'à leur entrée en vigueur. Elles entreront en vigueur un mois après la réception de notifications écrites d'acceptation des trois quarts des Etats ayant le droit de vote. A la fin de 1982, les 46 Etats suivants avaient notifié leur acceptation de modification: Allemagne (République fédérale d'), Australie, Bahamas, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Mexique, Monaco, Niger, Norvège, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Zambie. Des modifications similaires adoptées en 1980 par l'Assemblée de l'Union de Budapest ont été acceptées par les Etats suivants: Espagne, Hongrie, République démocratique allemande, Suisse. Aucun Etat n'a encore accepté les modifications similaires adoptées en 1980 par l'Assemblée de l'Union du TRT.

La décision mentionnée ci-dessus des organes directeurs réunis en 1979 a été adoptée étant entendu que les modifications en cause ne s'appliqueraient que provisoirement, jusqu'aux sessions ordinaires de 1985 des organes directeurs, et que si, à ce moment, les conditions fixées par les conventions, traités et arran-

gements pour l'entrée en vigueur de ces modifications n'étaient pas réunies, la question serait inscrite aux ordres du jour desdites sessions ordinaires.

II. Organes directeurs

Les organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI ont tenu leur *treizième série de réunions* à Genève, en novembre 1982. Les trois organes directeurs suivants se sont réunis:

- Comité de coordination de l'OMPI, seizième session (13^e session ordinaire),
- Comité exécutif de l'Union de Paris, dix-huitième session (18^e session ordinaire),
- Comité exécutif de l'Union de Berne, vingtième session (13^e session ordinaire).

Les délégations de 67 Etats ont participé aux réunions. Six organisations intergouvernementales y étaient représentées par des observateurs. La liste des participants figure dans le présent numéro à la rubrique « Réunions de l'OMPI ».

Les principales décisions sont résumées ci-après.

Approbation d'accords avec des organisations intergouvernementales. Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé des accords conclus entre l'OMPI et la Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS) et entre l'OMPI et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

Préparation des projets d'ordre du jour des sessions ordinaires de 1983 des organes directeurs. Les organes directeurs ont approuvé l'inscription de certains points au projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale et de la Conférence de l'OMPI ainsi que des Assemblées de l'Union de Paris et de l'Union de Berne. En réponse aux interventions de plusieurs délégations, le Directeur général a déclaré qu'à propos de la contribution de l'OMPI aux efforts de l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix et pour renforcer la coopération internationale, il rendrait compte à l'Assemblée générale de l'OMPI en 1983 des résolutions pertinentes des Nations Unies et de la contribution que l'OMPI a apporté ou doit apporter à cet égard et il a pris note du désir exprimé par plusieurs délégations pour que les propositions de budget de 1984 et 1985 évitent dans la mesure du possible une augmentation des contributions.

Personnel. Le Comité de coordination de l'OMPI a pris note des rapports concernant la composition du Secrétariat et la répartition géographique des postes, et a approuvé certains amendements au Statut et Règlement du personnel, ou en a pris note, selon le cas.

Activités et comptes; rapports du Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies. Les organes direc-

teurs ont examiné les rapports du Directeur général sur les activités menées par l'OMPI de novembre 1981 à novembre 1982 ainsi que le rapport de vérification des comptes de 1981 et en ont pris note en les approuvant. De nombreuses délégations ont marqué leur satisfaction à l'égard des travaux accomplis par le Bureau international depuis les sessions de 1981 des organes directeurs et ont souligné l'augmentation constante des activités, en particulier dans le domaine de la coopération pour le développement en faveur des pays en développement, et cela malgré les contraintes budgétaires. Plusieurs délégations ont rendu hommage à la clarté des rapports très complets présentés par le Directeur général. Plusieurs délégations ont annoncé l'intention de leurs pays de poursuivre et, si possible, d'accroître leur contribution aux activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI. Certaines délégations ont aussi mentionné l'assistance fournie par les gouvernements de leurs pays aux pays en développement dans le cadre bilatéral. L'attention a été appelée en particulier sur l'utilité des activités de formation, de la coopération entre pays en développement par la mise à disposition de moyens et d'experts de ces pays, et de la planification à moyen terme en coopération entre l'OMPI et les Etats intéressés.

III. Activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle

Objectif

L'objectif des activités prévues dans le programme approuvé de l'OMPI est de faire œuvre utile pour les pays en développement dans sept domaines :

- i) formation de spécialistes,
- ii) création ou modernisation de la législation nationale,
- iii) création ou modernisation d'administrations,
- iv) stimulation de l'activité inventive,
- v) stimulation du transfert des techniques,
- vi) création d'un corps de professionnels,
- vii) exploitation de l'information technique contenue dans les documents de brevets.

Activités

Accroissement, dans les pays en développement, de la connaissance générale de la législation sur la propriété industrielle ainsi que de ses applications pratiques (formation)

En 1982, l'OMPI a reçu 334 demandes de *stage en propriété industrielle* émanant de 95 pays en développement, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et

de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). Cent quarante-trois de ces demandes, émanant des 66 pays suivants, du HCR, de l'UNRWA, de l'OAPI et de la CEPGL, ont été acceptées et ont débouché sur un stage de formation : Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Burundi, Cameroun, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guyane, Haïti, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Malaisie, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mexique, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Samoa, Sénégal, Somalie, Soudan, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie. Une demande a aussi été reçue de la Pologne et acceptée.

La formation organisée en 1982 a revêtu les formes suivantes :

a) pour 18 stagiaires, un Cours de formation sur l'information en matière de brevets, organisé à *Moscou*, en juin et juillet 1982, par l'OMPI et le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes ; les participants venaient d'Angola, de Cuba, d'Inde, de Jordanie, du Koweït, du Maroc, du Mexique, de Pologne, de République populaire démocratique de Corée, de Syrie, de Tanzanie, de Thaïlande, du Viet Nam, du Yémen démocratique et de Yougoslavie. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires du Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes, de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Brésil, de l'Office japonais des brevets et de l'OMPI. Le Cours a été ouvert par le Président du Comité d'Etat pour les inventions et les découvertes de l'Union soviétique et par un représentant du Directeur général ;

b) pour 16 stagiaires, un Cours spécialisé de formation à l'utilisation de la documentation de brevets comme source d'information technique, organisé en commun par l'OMPI et le Gouvernement autrichien à *Vienne*, en août et septembre 1982 ; les participants venaient du Bangladesh, d'Egypte, de Gambie, du Malawi, du Népal, d'Ouganda, du Pérou, de République de Corée, de République populaire démocratique de Corée, de Somalie, de Tanzanie, de Thaïlande, d'Uruguay et de Zambie. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office autrichien des brevets, de l'Office allemand des brevets, de l'Office européen des brevets (OEB) et de l'OMPI ;

c) pour 59 stagiaires, un Séminaire d'orientation sur les aspects généraux de la propriété industrielle, à l'OMPI à *Genève* en septembre 1982 ; ce Séminaire a directement précédé les séminaires et cours mentionnés plus loin aux points d) à g) ; les participants venaient

d'Algérie, d'Angola, du Bénin, de Bolivie, du Burundi, du Cameroun, du Congo, de Côte d'Ivoire, de Cuba, d'Egypte, d'El Salvador, d'Ethiopie, de Fidji, du Gabon, du Ghana, de Guinée, du Guyana, de Haïti, d'Inde, d'Indonésie, d'Iraq, de Jamaïque, de Jordanie, du Kenya, du Maroc, de Mauritanie, du Mexique, du Népal, d'Ouganda, du Panama, du Pérou, des Philippines, du Rwanda, du Sénégal, de Somalie, du Soudan, de Syrie, de Tanzanie, de Tunisie, d'Uruguay, du Venezuela, du Zaïre, de Zambie, du HCR, de l'UNRWA et de la CEPGL. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI, par le Directeur général du Registre espagnol de la propriété industrielle, par un Vice-président de l'OEB, par le Directeur de la Section française du Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) et par le Chef du Centre d'information en matière de brevets de l'Office royal suédois des brevets et de l'enregistrement;

d) pour 18 stagiaires, un séminaire organisé à *La Haye*, en septembre 1982, par l'OMPI, l'OEB et la Commission des Communautés européennes (CCE) et intitulé « L'information technique au service du développement industriel: documents de brevets »; les participants venaient d'Angola, de Bolivie, du Burundi, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de Cuba, du Gabon, de Guinée, d'Inde, d'Indonésie, de Jamaïque, de Jordanie, du Mexique, d'Ouganda, de Syrie, de Tunisie, du Zaïre et de Zambie. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, de l'Office autrichien des brevets, de l'Office royal suédois des brevets et de l'enregistrement, par des représentants d'entreprises privées et par des fonctionnaires de l'OMPI; le séminaire a été suivi, pour certains des stagiaires, d'un stage pratique à l'OEB.

e) pour 28 stagiaires, un Cours d'introduction générale à la propriété industrielle, organisé à *Strasbourg*, en septembre 1982, par l'OMPI et le CEIPI avec la coopération de l'Institut national français de la propriété industrielle (INPI) et le concours de l'Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (qui a fourni deux conférenciers à ses frais) et de l'OEB (qui a fourni deux conférenciers à ses frais); les participants venaient d'Algérie, du Bénin, du Cameroun, du Congo, d'Egypte, d'Ethiopie, de Fidji, du Ghana, du Guyana, de Haïti, d'Indonésie, d'Iraq, de Jamaïque, du Kenya, de Mauritanie, du Népal, d'Ouganda, des Philippines, du Rwanda, du Sénégal, de Somalie, du Soudan, du Zaïre, du HCR, de l'UNRWA et de la CEPGL. Les exposés ont été présentés par le Directeur général du CEIPI et par des professeurs, des juristes et des conseils en brevets attachés ou associés au CEIPI, par un fonctionnaire du Gouvernement tunisien, par le *Registrar of Patents, Trade Marks and Designs* de Zambie et par des fonctionnaires de l'INPI (France), de l'Institut

Max Planck, de l'OMPI et de l'OEB. Ce Cours a été suivi, pour la plupart des intéressés, d'un stage pratique dans les offices de propriété industrielle des pays et de l'organisation indiqués ci-après: Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suisse et OAPI; en outre, deux pays (Bulgarie et Tchécoslovaquie) ont accepté d'accueillir des stagiaires, mais, au dernier moment, les stagiaires retenus n'ont pas été en mesure de suivre cette formation;

f) pour six stagiaires, un Cours de formation sur les aspects théoriques et pratiques de la propriété industrielle, organisé en commun par l'OMPI et le Registre espagnol de la propriété industrielle, à *Madrid*, en septembre et octobre 1982; les participants venaient d'El Salvador, du Panama, du Pérou, d'Uruguay et du Venezuela; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires du Registre espagnol et de l'OMPI;

g) pour six stagiaires, un Cours de formation sur l'information en matière de brevets, à *Stockholm* en septembre et octobre 1982, organisé par l'OMPI et l'Office royal suédois des brevets et de l'enregistrement en coopération avec l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA); les participants venaient du Ghana, du Kenya, d'Ouganda, du Soudan et de Tanzanie; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office suédois;

h) pour neuf stagiaires, un Séminaire de formation sur les fonctions techniques des offices de propriété industrielle, à *Rio de Janeiro*, en novembre 1982, organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil); les participants venaient de l'Angola, du Costa Rica, d'El Salvador, du Libéria, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, de la Somalie et de la Tanzanie; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI et de l'INPI ainsi que par le Secrétaire du Réseau d'information technique latino-américain (RITLA);

i) pour neuf stagiaires, un Cours de formation spécialisé sur les marques, à *La Haye* en novembre 1982, organisé par l'OMPI et le Bureau Benelux des marques; les participants venaient d'Arabie saoudite, d'Egypte, d'Indonésie, du Maroc, d'Ouganda, du Pakistan, du Samoa, du Swaziland et de la Thaïlande; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires du Bureau Benelux des marques, par des représentants d'entreprises privées et par des fonctionnaires de l'OMPI. Ce Cours a été suivi, pour certains des stagiaires, par des visites à l'Office belge des brevets et à une entreprise d'agents de propriété industrielle à Anvers;

j) pour onze stagiaires de l'Angola, du Bangladesh, de l'Egypte, d'El Salvador, du Mexique, de la République de Corée, de la Thaïlande et de l'Uruguay, un cours individuel de formation pratique au sein de l'office de la propriété industrielle de l'un des pays suivants: *Allemagne (République fédérale d')*, *Brésil*, *Israël*;

k) pour huit stagiaires de l'Iraq, de la Malaisie, du Mexique, du Pakistan, des Philippines et du Venezuela, des cours de formation pratique à l'OEB à La Haye et à Munich en juin et en novembre 1982;

l) pour sept stagiaires de la Tanzanie, de la Thaïlande, du Yémen, de la Yougoslavie et de l'OAPI, des voyages d'étude comprenant des visites et des entretiens dans des institutions de deux à quatre des pays suivants, dans une organisation et à l'OMPI: *Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Canada, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Suède, Suisse et OEB*;

m) pour six stagiaires du Bénin, de la Haute-Volta, du Niger, de la République centrafricaine, du Sénégal et du Togo, responsables des « structures nationales » de liaison avec l'OAPI, une formation spéciale comprenant des visites et des entretiens à l'INPI (France), à l'OEB (La Haye), à l'OAPI et à l'OMPI.

Dans la mesure du possible, une visite au siège de l'OMPI a été prévue dans le cadre de la formation assurée en 1982.

Si l'on prend en considération à la fois le programme de formation dans le domaine de la propriété industrielle et celui qui a trait au domaine du droit d'auteur et des droits voisins, 425 demandes au total émanant de 98 pays, du HCR, de l'UNRWA, de l'OAPI et de la CEPGL ont été reçues en 1982, contre 380 demandes en 1981, émanant de 103 pays et de deux territoires, du HCR, de l'UNRWA, de l'OAPI et du Congrès national africain (ANC). Au total, 181 demandes ont été acceptées (et ont débouché sur un cours de formation), émanant de 74 pays, du HCR, de l'UNRWA, de l'OAPI et de la CEPGL; en 1981, 173 demandes avaient été acceptées, provenant de 82 pays, d'un territoire, du HCR, de l'UNRWA, de l'OAPI et de l'ANC. En 1982, ont été acceptées 52 demandes (soit 28,7% du total des demandes acceptées) provenant de 21 pays classés parmi les moins avancés des pays en développement, ainsi que 62 demandes (soit 27,1%) présentées par des femmes (mais 49% seulement de ces dossiers ont débouché sur un cours de formation). En 1982, neuf pays en développement (Algérie, Argentine, Brésil, Egypte, Inde, Israël, Mexique, Philippines, Sénégal) et l'OAPI ont contribué à promouvoir la coopération entre pays en développement en accueillant 39 stagiaires.

Dix-sept pays et quatre organisations intergouvernementales ont accepté de prendre en charge, en tout ou en partie, les frais de voyage et de séjour des stagiaires dans le domaine de la propriété industrielle: Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Israël, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Bureau Benelux des marques, OEB, Fonds européen de développement,

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le reste des frais a été pris en charge par le budget de l'OMPI.

Accroissement, dans les pays en développement, des activités d'ordre législatif et de la mise en place d'organismes administratifs dans le domaine de la propriété industrielle

Le Guide pour les pays en développement sur l'examen des demandes de brevets, de l'OMPI, a été publié en français, en anglais et en espagnol et distribué à tous les Etats membres de l'OMPI et de l'Union de Paris ainsi qu'à d'autres Etats, en octobre 1982.

L'OMPI a continué de coopérer, sur demande, avec des gouvernements ou des groupes de gouvernements de pays en développement pour l'adoption de textes législatifs et de règlements nouveaux ou pour la modernisation de ceux qui existent dans le domaine de la propriété industrielle ainsi que pour la création ou la modernisation d'institutions de propriété industrielle.

En plus du financement assuré par le budget ordinaire de l'OMPI, cette coopération, de même que d'autres formes de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle, est financée par le PNUD et dans le cadre d'accords instituant des fonds fiduciaires et d'autres accords similaires conclus entre l'OMPI et les Gouvernements ou les agences d'aide au développement de l'Allemagne (République fédérale d'), du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et de la Suède.

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, la coopération dans le domaine de la législation et des institutions a été poursuivie avec les pays et les institutions régionales énumérés ci-après *, y compris leurs services de documentation et d'information en matière de brevets:

Afrique

Algérie. Une mission d'enquête effectuée en mars et avril 1982 par un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de la Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS) s'est rendue en visite en Algérie pour y avoir des entretiens au sujet d'un projet de création d'un service de documentation et d'information en matière de brevets dans le cadre d'un centre arabe de documentation scientifique et technique.

Dans le cadre de l'Accord d'assistance technique conclu entre l'OMPI et l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), un Séminaire national sur l'innovation technique a été organisé en commun en avril 1982 et a été suivi par 70 participants de diverses administrations et entreprises d'Etat. La première partie de ce Séminaire a eu lieu à Boumerdes et la seconde à Annaba.

* Selon l'ordre alphabétique anglais.

En novembre 1982, s'est tenu à Alger un Séminaire sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'INAPI (voir plus loin, au chapitre « Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets »).

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Bénin. Le fonctionnaire national responsable de la structure nationale de propriété industrielle et d'information technique dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin) s'est rendu en visite d'étude en mai 1982 à l'INPI (France), à l'OEB (La Haye), à l'OMPI et à l'OAPI.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Botswana. En août 1982, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu de l'OEB, accompagnés du Conseiller technique en chef du projet ESAPADIC (voir plus loin sous *Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO)*), ont effectué une mission d'enquête afin de préparer, à la demande du Gouvernement, des recommandations sur la modernisation du système de propriété industrielle.

Burundi. En décembre 1982, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Bujumbura pour s'entretenir avec les autorités nationales de l'état d'avancement de l'adoption du projet de nouvelle législation sur la propriété industrielle, préparé par l'OMPI, et de l'assistance qui pourrait être fournie à l'avenir pour mettre en œuvre cette législation. A la suite de cette mission, une note résumant le projet de législation et en expliquant les buts a été établie et envoyée par l'OMPI, à la demande des autorités nationales, à titre de contribution au déroulement de la procédure législative.

Cameroun. Un consultant de l'OMPI venu de France s'est rendu en mission dans ce pays en novembre 1982 pour la création d'une structure nationale de liaison avec l'OAPI dans le cadre du projet CADIB (voir plus loin).

République centrafricaine. En mai 1982, le fonctionnaire responsable de la structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin), s'est rendu en visite d'étude à l'INPI (France), à l'OEB (La Haye), à l'OMPI et à l'OAPI.

Congo. En septembre et octobre 1982, un consultant de l'OMPI venu de France a effectué une mission consultative de trois semaines pour aider la structure nationale de liaison avec l'OAPI à aménager ses services destinés au public.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Djibouti. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Egypte. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Gabon. En mai et juin 1982, une mission de l'OMPI a été entreprise pour l'installation de la structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin). A la suite d'une mission effectuée par un consultant de l'OMPI venu de France et deux fonctionnaires de l'OAPI, la structure nationale de propriété industrielle et d'information technique a été inaugurée en octobre 1982. L'OMPI était représentée à l'inauguration.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Ghana. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Côte d'Ivoire. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Kenya. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Mali. En novembre 1982, une mission de l'OMPI, à laquelle ont pris part des consultants venus de France et de l'OEB, s'est rendue à Bamako pour étudier avec les autorités nationales compétentes les mesures à prendre en vue de l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur la propriété industrielle — qui devrait intervenir prochainement — ainsi que les possibilités de coopération internationale à cet égard et dans d'autres domaines.

Mauritanie. Une mission a été effectuée par un consultant français de l'OMPI et un fonctionnaire de l'OAPI, en avril et mai 1982, pour la mise en place de la structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir ci-après); cette structure nationale a été inaugurée en juin 1982. L'OMPI était représentée à l'inauguration.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Maroc. A la suite d'une mission entreprise par l'OMPI en 1981, un nouveau programme d'action pour la modernisation des institutions de propriété industrielle a été élaboré et envoyé aux autorités compétentes en février 1982.

Une mission d'enquête effectuée en mars et avril 1982 par un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de la FCARS s'est rendue en visite au Maroc pour y avoir des entretiens au sujet d'un projet de création d'un service de documentation et d'information en matière de brevets faisant partie d'un centre arabe de documentation scientifique et technique.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Niger. Un fonctionnaire a participé en mai 1982 à une visite d'étude à l'INPI (France), à l'OEB (La Haye), à l'OMPI et à l'OAPI organisée pour les fonc-

tionnaires responsables des structures nationales de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin).

Nigéria. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Rwanda. Après une visite préparatoire à l'OMPI de deux fonctionnaires, en avril 1982, le Ministre de l'économie s'est entretenu à Genève, en juin 1982, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions concernant l'adoption de la nouvelle législation sur la propriété industrielle, l'adhésion à la Convention OMPI et les possibilités de coopération technique pour la création et la modernisation d'institutions de propriété industrielle.

En décembre 1982, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Kigali pour s'entretenir avec les autorités nationales de l'état d'avancement de l'adoption du projet de nouvelle législation sur la propriété industrielle, préparé par l'OMPI, et de l'assistance qui pourrait être fournie à l'avenir.

Sénégal. Un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de l'OAPI ont effectué une mission en avril 1982 pour la mise en place de la structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin). Le fonctionnaire responsable de la structure nationale s'est rendu en visite d'étude en mai 1982 à l'INPI (France), à l'OEB (La Haye), à l'OMPI et à l'OAPI.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Soudan. En juin 1982, l'OMPI a imprimé pour le Gouvernement soudanais et expédié les textes arabe et anglais (traduits par l'OMPI) de la Loi sur les brevets et de son Règlement d'exécution.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Togo. Un fonctionnaire de la structure nationale de propriété industrielle et d'information technique mise en place dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin) s'est rendu en visite d'étude en mai 1982 à l'INPI (France), à l'OEB (La Haye), à l'OMPI et à l'OAPI.

Tunisie. En avril 1982, un fonctionnaire est venu en visite au siège de l'OMPI pour des entretiens concernant les possibilités de coopération dans le cadre de l'adoption de la nouvelle législation sur la propriété industrielle.

Ouganda. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Haute-Volta. Le fonctionnaire responsable de la structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin), s'est rendu en visite d'étude en mai 1982 à l'INPI (France), à l'OEB (La Haye et Munich), à l'OMPI et à l'OAPI.

Un consultant français de l'OMPI et un fonctionnaire de l'OAPI ont effectué une mission en juin et juillet 1982 pour la mise en place de la structure nationale.

Zaire. En janvier 1982, les autorités législatives ont adopté une Loi sur la propriété industrielle fondée sur le projet rédigé par l'OMPI à la demande des pouvoirs publics. Un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu de Belgique se sont rendus à Kinshasa en novembre 1982 pour s'entretenir avec les autorités nationales d'un plan d'action pour la mise en œuvre de cette Loi et des possibilités de coopération internationale à cet égard et dans d'autres domaines.

Zambie. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Zimbabwe. En août 1982, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu de l'OEB se sont rendus en mission dans ce pays pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux d'un descriptif préalable de projet, préparé par l'OMPI, en vue de la modernisation de l'Office de la propriété industrielle.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). L'OMPI a continué d'agir en qualité d'agent d'exécution du projet du PNUD concernant la création d'un centre de documentation et d'information en matière de brevets (CADIB) dans le cadre de l'OAPI. En plus du financement assuré par le PNUD, le projet bénéficie du soutien des Gouvernements de l'Allemagne (République fédérale d'), de la France et de la Suisse, ainsi que de l'OEB, sous la forme de moyens financiers, de services d'experts, de formation et de matériel. Des missions ont été effectuées en octobre 1982 par deux experts venus de Suisse et par un expert venu de France. En outre, un consultant de l'OMPI venu de France s'est rendu en mission à Yaoundé pour conseiller les autorités nationales du Cameroun sur la création d'une structure nationale de liaison avec l'OAPI (éventuellement à Douala) et pour collaborer, avec un autre consultant de l'OMPI venu de France et avec un fonctionnaire de l'OMPI, à la préparation et au déroulement d'un Séminaire destiné à sept documentalistes des structures nationales de liaison avec l'OAPI, tenu à l'OAPI en novembre et décembre 1982. Au cours de la même mission, le fonctionnaire de l'OMPI a aussi assuré une formation à la bibliothèque de l'OAPI.

L'OMPI et l'OAPI ont effectué des missions communes afin de collaborer à la mise en place des nouvelles structures nationales pour les services de propriété industrielle, compte tenu des liens de ces structures avec l'OAPI et le CADIB, au Sénégal en avril 1982, en Mauritanie en avril et mai 1982, au Gabon en mai et juin 1982 et en Haute-Volta en juin et juillet 1982. L'OMPI a été représentée à l'inauguration de la structure nationale en Mauritanie en juillet 1982 et au Gabon en novembre 1982.

Des fonctionnaires des structures nationales du Bénin, de la Haute-Volta, du Niger, de la République centrafricaine, du Sénégal et du Togo se sont rendus en voyage d'étude à l'INPI (France), à l'OEB, à l'OMPI et à l'OAPI en mai 1982.

Le Directeur général adjoint de l'OAPI a effectué en juin 1982 un voyage d'étude auprès des Offices de propriété industrielle de l'Allemagne (République fédérale d'), de la France et de la Suisse ainsi qu'à l'OEB et s'est rendu en visite à l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO). L'OMPI a continué d'assurer, en commun avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'exécution du projet du PNUD de création du Centre de documentation et d'information en matière de brevets de l'ESARIPO (ESAPADIC).

En mai 1982, une collection de documents de brevets fournie par l'Office des brevets du Royaume-Uni est parvenue à Harare.

En juin 1982, une réunion officieuse entre des membres du Conseil de l'ESARIPO et des fonctionnaires de l'OMPI a eu lieu au siège de l'OMPI pour l'examen de propositions concernant les futures tâches de l'ESARIPO.

Le Directeur de l'ESARIPO, le Conseiller technique en chef du projet de l'ESAPADIC et deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en visite à la CCE, au Centre de développement industriel et au Secrétariat du Groupe d'Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à Bruxelles, en mai 1982, pour y examiner la possibilité d'obtenir un appui financier du Fonds européen de développement pour la construction du bâtiment du siège à Harare. Le Directeur du Bureau de l'ESARIPO s'est rendu à l'OMPI en octobre 1982, pour étudier avec des fonctionnaires de l'OMPI la documentation nécessaire à la sixième session du Conseil de l'ESARIPO.

Le projet relatif à l'ESAPADIC a fait l'objet d'un examen tripartite à Harare en décembre 1982, avec des représentants du PNUD, de l'ESARIPO et de l'OMPI; un représentant du Gouvernement du Zimbabwe a aussi assisté à cette réunion.

L'OMPI a été représentée à une session du Conseil de l'ESARIPO à Harare en décembre 1982. Le Conseil a approuvé le rapport du Directeur du Bureau de l'ESARIPO ainsi que le programme et budget pour 1983. Le Conseil a aussi approuvé un protocole (à l'Accord de Lusaka portant création de l'ESARIPO) sur les brevets et les dessins et modèles industriels dans le cadre de l'ESARIPO, qui a été signé au nom des Gouvernements du Ghana, du Kenya, de l'Ouganda, du Soudan, de la Zambie et du Zimbabwe.

A la même occasion, l'Accord de siège entre le Gouvernement du Zimbabwe et l'ESARIPO a été signé par le Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles et par le Président du Conseil de l'ESARIPO.

Au cours de la session de décembre 1982 du Conseil de l'ESARIPO, l'OMPI a organisé à Harare, avec le concours du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et du PNUD, un *Séminaire sur l'utilisation effective de l'information en matière de brevets à l'appui des activités de recherche et de développement*. Vingt-quatre participants, nommés par sept Etats membres de l'ESARIPO (Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, Soudan, Zambie et Zimbabwe) et par trois Etats qui pourraient devenir membres de cette Organisation (Botswana, Nigéria et Tanzanie), ont suivi le Séminaire. Des exposés, consistant en des études de cas, ont été présentés par un fonctionnaire de l'Office allemand des brevets et par un fonctionnaire de l'OEB.

Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). En avril 1982, le Directeur général de l'OMPI et le Secrétaire exécutif de la CEPGL ont signé un accord établissant des relations de travail et de coopération entre l'OMPI et la CEPGL, approuvé par le Comité de coordination de l'OMPI lors de sa session de novembre 1981. Les relations de travail sur lesquelles porte l'accord englobent les relations dans le domaine de la propriété industrielle.

Asie et Pacifique

Afghanistan. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Bangladesh. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Chine. En mai 1982, l'OMPI a organisé à Beijing, sur l'invitation de l'Administration générale de l'industrie et du commerce, un « Cours de formation juridique sur les marques » de deux semaines, qui a réuni environ 230 participants, venus de nombreuses régions de la Chine. Des exposés ont été présentés par le Directeur général de l'OMPI, par de hauts fonctionnaires de l'Allemagne (République fédérale d'), des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, par un juriste des Etats-Unis d'Amérique et par un fonctionnaire de l'OMPI.

Ce Cours sur les marques était le sixième cours de propriété industrielle organisé en Chine par l'OMPI. Le premier avait été un séminaire tenu à Shanghai en 1979 sur « Les licences de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques ». Le deuxième avait été un séminaire tenu à Beijing, également en 1979, sur « L'information en matière de brevets et la Classification internationale des brevets ». Le troisième, un « Cours de formation juridique sur les brevets », avait eu lieu au nouvel Office des brevets de la Chine à Beijing, en 1980. Ces trois premiers cours avaient été organisés avec la Commission scientifique et tech-

nique d'Etat de la Chine. Le quatrième était un « Cours sur la représentation en matière de brevets », organisé à Beijing en 1981 avec le Conseil chinois de promotion du commerce international. Enfin, le cinquième était un « Séminaire sur la documentation en matière de brevets », organisé à Beijing en 1981 avec l'Office chinois des brevets. Les six cours organisés jusqu'à maintenant dans le domaine de la propriété industrielle ont réuni environ 650 fonctionnaires chinois et l'OMPI y a fourni 14 semaines de formation.

En novembre 1982, le Directeur général de l'OMPI a présenté à Beijing deux exposés expliquant les raisons qui devraient inciter la Chine à adopter un système de brevets. L'un de ces exposés a été présenté devant quelque 25 fonctionnaires occupant des postes « clés » et l'autre devant quelque 400 représentants d'« organisations centrales ». Ces exposés avaient été demandés par la Commission économique d'Etat de la Chine. Il est possible d'en obtenir le texte sur demande. Chaque exposé a été suivi d'un débat au cours duquel le Directeur général a répondu aux questions posées par les participants.

A l'occasion de sa mission à Beijing, le Directeur général s'est entretenu à plusieurs reprises avec le Directeur général de l'Office chinois des brevets et avec le Vice-président de la Commission économique d'Etat chargée de superviser cet Office. Ces entretiens ont porté sur les possibilités de recours aux conseils ou à l'assistance de l'OMPI pour l'organisation du futur système chinois des brevets, y compris les centres d'information en matière de brevets à mettre en place dans plusieurs villes de Chine et d'autres éléments d'infrastructure, notamment l'Office des brevets.

Plusieurs entretiens ont aussi eu lieu avec le Directeur général et d'autres hauts fonctionnaires de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce, dont relève l'Office chinois des marques. Les entretiens ont porté sur les possibilités de recours aux conseils ou à l'assistance de l'OMPI à l'occasion de l'entrée en vigueur de la Loi chinoise sur les marques, le 1^{er} mars 1983.

Le Directeur général a aussi rencontré des fonctionnaires du Conseil chinois de promotion du commerce international, dont relèvent l'Agence chinoise des marques et l'Agence chinoise des brevets, qui sont ou seront chargées de représenter les déposants étrangers en Chine.

Les plus importantes conclusions de ces consultations ont été récapitulées et confirmées au cours d'une entrevue entre le Directeur général de l'OMPI et M. Bo Yibo, Conseiller d'Etat et Vice-président de la Commission consultative centrale du Parti communiste. L'entrevue s'est déroulée en présence des hauts fonctionnaires mentionnés plus haut. M. Bo Yibo a transmis à l'OMPI les remerciements de son Gouvernement pour le concours et l'assistance fournis, notamment en ce qui concerne la création d'un système de brevets en Chine, et en a demandé la poursuite. Le Directeur général — qui, en novembre 1982, a effectué

sa cinquième mission à Beijing en trois ans — a répondu que l'OMPI poursuivrait ses activités de conseil et d'assistance dans les limites de ses possibilités budgétaires et qu'elle continuerait à inciter des Etats membres de l'OMPI à prêter individuellement leur concours.

En novembre 1982, l'OMPI a organisé à Beijing, avec la Commission économique d'Etat de la Chine et le Conseil chinois de promotion du commerce international, des Journées d'études sur les droits de propriété industrielle afférents aux entreprises communes (voir plus loin le chapitre « Renforcement, dans les pays en développement, de l'acquisition de techniques étrangères protégées par des droits de propriété industrielle »).

Dans le cadre de la mise en place de la future législation sur les brevets et du développement du système des marques en Chine, de nombreux contacts ont eu lieu depuis mai 1979, notamment des visites de fonctionnaires chinois à l'OMPI, des visites du Directeur général et d'autres fonctionnaires en Chine pour des entretiens, des séminaires, etc., ainsi que pour l'étude et la mise en œuvre de programmes de formation en coopération avec les offices nationaux de propriété industrielle de plusieurs Etats membres de l'OMPI. Dix consultants chinois ont travaillé à l'OMPI pendant 39 mois au total. Quatre-vingt fonctionnaires chinois ont reçu une formation en Allemagne (République fédérale d'), au Canada, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, au Japon, au Royaume-Uni, en Suède, en Union soviétique ou à l'OEB pendant des périodes allant de deux mois à un an. Des voyages d'étude ont été organisés pour 21 fonctionnaires chinois qui se sont rendus à l'OMPI, en Allemagne (République fédérale d'), aux Etats-Unis d'Amérique, en Roumanie et en Suisse. Leurs frais de voyage et de séjour ont été pris en charge en partie par l'OMPI et en partie par les pays coopérants.

République populaire démocratique de Corée. Une mission d'enquête, entreprise en janvier 1982 par des fonctionnaires de l'OMPI et un consultant français de l'Organisation s'est rendue en visite à Pyongyang pour des entretiens avec les autorités gouvernementales sur la coopération internationale touchant au renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission était financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional ainsi que par des crédits du Gouvernement français.

En mai 1982, le Directeur général de l'OMPI a rendu une visite officielle au Gouvernement à Pyongyang, après quoi ce dernier a approuvé et soumis au PNUD un descriptif de projet pour la création d'un centre de documentation et d'information en matière de brevets au sein de l'administration de la propriété industrielle, descriptif établi par l'OMPI en 1981.

A la suite de l'approbation de ce projet par le PNUD, en août 1982, un fonctionnaire de l'OMPI et

un consultant de l'OMPI venu de France ont effectué une mission en septembre 1982 pour faire le point de la documentation existante, établir un plan d'acquisition de nouveaux éléments visant à étendre cette documentation, effectuer des démonstrations de matériel et assurer une formation. Deux fonctionnaires de la Commission des inventions du Comité d'Etat des sciences et des techniques ont passé un mois à l'OMPI en septembre et octobre 1982 pour étudier les travaux de cette Organisation relatifs au projet.

Fidji. Une mission de l'OMPI s'est déroulée en juin 1982 pour aider à définir la participation de Fidji à un projet régional du PNUD de coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle.

Une autre mission de l'OMPI a eu lieu en novembre 1982, pour étudier avec des fonctionnaires nationaux les activités des pays du Pacifique Sud qu'il est prévu de mettre en œuvre dans le cadre de ce projet en 1983.

Inde. Deux Séminaires nationaux sur l'information en matière de brevets, d'une durée d'une semaine chacun, organisés avec le concours des pouvoirs publics et du *Regional Center for Technology Transfer* (RCTT), ont eu lieu à Bombay et à Bangalore en janvier 1982 (voir plus loin le chapitre « Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets »).

Indonésie. En janvier 1982, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté et a donné des conseils juridiques d'experts à un séminaire public organisé par le *National Law Development Centre* pour l'examen d'un projet de loi sur les brevets. En août 1982, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Jakarta pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'état d'avancement de l'adoption de cette loi.

Un Séminaire national sur l'information en matière de brevets a été organisé à Jakarta en mars 1982 avec le concours du Centre national de documentation scientifique et de l'Institut indonésien des sciences (voir plus loin le chapitre « Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets »).

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Malaisie. A la demande des pouvoirs publics, l'OMPI a rédigé et envoyé aux autorités compétentes un projet de texte de loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels en mars 1982 puis, en mai, un projet de modification de la Loi sur les marques pour ce qui concerne les marques de service. En août 1982, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'état d'avancement de la revision de la loi sur les brevets.

Des conversations ont eu lieu au sujet d'un projet régional du PNUD de coopération internationale pour

le renforcement des systèmes de propriété industrielle, lors d'une mission de l'OMPI en juin 1982.

Dans le cadre de ce projet, une mission consultative d'experts de l'OMPI, composée d'un fonctionnaire de l'OMPI et de consultants de l'OMPI venus des Etats-Unis d'Amérique et de Suède, s'est rendue à Kuala Lumpur en novembre 1982; elle a donné des conseils sur la mise en œuvre du projet de loi sur les brevets et a contribué à définir les besoins futurs en matière de formation et d'infrastructure administrative.

En novembre 1982 également, un Séminaire national sur l'information en matière de brevets a été organisé par l'OMPI à Kuala Lumpur (voir plus loin le chapitre « Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets »).

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Mongolie. Une mission d'enquête, effectuée en janvier 1982 par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant français de l'Organisation, s'est rendue en visite à Oulan Bator pour des conversations avec les autorités gouvernementales sur la coopération internationale touchant au renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission était financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional et par des crédits du Gouvernement français.

En mai 1982, les pouvoirs publics ont élaboré et envoyé à l'OMPI pour observations une esquisse de projet national de coopération technique pour le renforcement de la base technique du système national d'information en matière de brevets.

Pakistan. Une mission d'experts effectuée en novembre 1982 par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu de l'OEB, s'est rendue à Islamabad, à Karachi et à Lahore pour s'entretenir avec les autorités nationales de la modernisation du système de la propriété industrielle.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Papouasie-Nouvelle-Guinée. Une mission de l'OMPI a eu lieu en novembre 1982, pour étudier avec des fonctionnaires nationaux les activités des pays du Pacifique Sud qu'il est prévu de mettre en œuvre en 1983 dans le cadre d'un projet régional du PNUD de coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Philippines. En février 1982, la Commission des inventeurs des Philippines a accueilli le fonctionnaire chargé de la Commission des inventeurs de Sri Lanka nouvellement créée, pour un échange d'expérience. En février également, des prix de l'OMPI ont été décernés pendant une « Semaine des inventeurs » organisée par la Commission des inventeurs.

En juillet 1982, une mission de l'OMPI comprenant des experts du Royaume-Uni et de l'OEB, consacrée à l'administration des brevets et aux aspects techniques de l'examen des brevets, a eu lieu pour conseiller l'Office national des brevets sur le processus de restructuration et de modernisation du système de propriété industrielle. Cette mission était financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

République de Corée. En août 1982, l'OMPI a transmis au PNUD le rapport final, rédigé avec le concours de l'Office d'administration des brevets de la République de Corée, sur les activités menées dans le cadre du projet de 1981 de modernisation de cette administration et des opérations de recherche et d'examen en matière de brevets. Également en août 1982, des fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec les ministères intéressés et avec le PNUD d'une ébauche de projet pour la deuxième phase de la modernisation du système coréen de propriété industrielle et sont parvenus à un accord sur un projet du PNUD pour les années 1982-1984. Les entretiens ont aussi porté sur les préparatifs de l'adhésion de la République de Corée au Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Dans le cadre de ce projet, deux experts du Japon se sont rendus en mission à Séoul en octobre et novembre 1982 pour initier le personnel de l'Office d'administration des brevets aux procédures d'examen des brevets, et un fonctionnaire de l'OMPI s'est aussi rendu en mission à Séoul en novembre 1982 pour faire le point, avec les autorités de cet Office et le PNUD, sur l'état d'avancement du projet et arrêter le plan des activités à mener au titre du projet en 1983 et 1984. En outre, en octobre et novembre 1982, quatre fonctionnaires de cet Office ont suivi un stage d'initiation au PCT à l'OMPI et à l'Office royal suédois des brevets et de l'enregistrement.

Samoa. Une mission de l'OMPI a eu lieu en novembre 1982 pour étudier avec des fonctionnaires nationaux les activités des pays du Pacifique Sud qu'il est prévu de mettre en œuvre en 1983 dans le cadre d'un projet régional du PNUD de coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle.

Singapour. A la suite de la venue de fonctionnaires en visite à l'OMPI en décembre 1981, le Bureau international a rédigé puis envoyé aux pouvoirs publics en avril 1982 une note exposant les différentes solutions possibles pour la modernisation du système des brevets. De nouvelles conversations ont eu lieu en juin 1982 à l'occasion de la visite d'une mission de l'OMPI dans ce pays.

En novembre 1982, l'OMPI a organisé à Singapour un Séminaire sur l'information en matière de brevets (voir plus loin le chapitre « Renforcement, dans les

pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets »).

En novembre et décembre 1982 également, une mission consultative d'experts de l'OMPI, composée d'un fonctionnaire de l'OMPI et de consultants de l'OMPI venus des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et de l'OEB, s'est rendue pendant trois semaines à Singapour pour conseiller les pouvoirs publics, après des entretiens avec des fonctionnaires et des représentants du secteur privé, sur les options pouvant être envisagées pour un nouveau système national des brevets.

Iles Salomon. Une mission de l'OMPI a eu lieu en novembre 1982 pour étudier avec des fonctionnaires nationaux les activités des pays du Pacifique Sud qu'il est prévu de mettre en œuvre en 1983 dans le cadre d'un projet régional du PNUD de coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle.

Sri Lanka. Dans le cadre d'un projet régional du PNUD, l'OMPI a organisé la visite, en février 1982, du fonctionnaire chargé de la Commission des inventeurs de Sri Lanka auprès de l'organisme homologue des Philippines.

Sri Lanka a accueilli en février 1982 le Symposium de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur l'utilisation et l'utilité des marques dans les pays en développement ainsi que la Réunion d'évaluation et de planification des activités de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en Asie et au Pacifique (voir plus loin sous *Programme multinational pour l'Asie et le Pacifique dans le domaine de la propriété industrielle*).

En novembre 1982, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec les pouvoirs publics et d'autres autorités des progrès réalisés en vue de l'organisation, en 1983, d'une formation régionale à Sri Lanka dans le cadre du projet régional précité.

Thaïlande. Le Directeur et le Directeur adjoint de la Division des enregistrements commerciaux de la Thaïlande ont effectué une visite d'étude dans les Offices de propriété industrielle du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et de la Suède ainsi qu'à l'OEB à La Haye et à Munich, au Centre international de documentation de brevets (INPADOC) à Vienne et chez *Derwent Publications Limited* à Londres, en mars et avril 1982. Par la même occasion, ils ont rendu visite à l'OMPI et ont eu de nouveaux entretiens sur des questions concernant la modernisation de l'administration de la propriété industrielle. Cette visite d'étude était financée par des crédits du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Une mission de l'OMPI s'est rendue en visite à Bangkok en juin 1982 pour examiner un projet de coopération technique comportant un plan relatif aux besoins futurs de formation du personnel de l'Office.

Tonga. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Vanuatu. Une mission de l'OMPI a eu lieu en novembre 1982 pour étudier avec des fonctionnaires nationaux les activités des pays du Pacifique Sud qu'il est prévu de mettre en œuvre en 1983 dans le cadre d'un projet régional du PNUD de coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Viet Nam. Une mission d'enquête, effectuée en janvier 1982 par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation appartenant à la haute administration française, s'est rendue en visite au Viet Nam pour des entretiens avec les autorités gouvernementales sur la coopération internationale touchant au renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission était financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional et par des crédits fournis par le Gouvernement français.

Programme multinational pour l'Asie et le Pacifique dans le domaine de la propriété industrielle. Un document d'assistance préparatoire pour un projet de mise en valeur des ressources humaines et de services consultatifs dans le domaine de la propriété industrielle a été approuvé par le PNUD en octobre 1981; il prévoyait les activités suivantes, qui ont été menées entre novembre 1981 et mars 1982:

i) envoi sur le terrain par l'OMPI de missions (d'enquête) d'assistance préparatoire dans quatre groupes de pays de la région de l'Asie et du Pacifique, à savoir:

- Bangladesh, Birmanie, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka en novembre et décembre 1981;
- Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Iles Salomon, Vanuatu en novembre 1981;
- Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande en novembre et décembre 1981;
- République populaire démocratique de Corée, Mongolie et Viet Nam en janvier 1982.

Ces missions ont été entreprises pour des entretiens avec les autorités gouvernementales sur la coopération internationale touchant au renforcement des systèmes de propriété industrielle et elles ont été financées par le PNUD dans le cadre du projet ainsi que par des crédits fournis par le Gouvernement français, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et l'ACDI;

ii) tenue du Symposium de l'Asie et du Pacifique sur l'utilisation et l'utilité des marques dans les pays en développement ainsi que de la Réunion d'évaluation et de planification des activités de l'OMPI concernant la coopération pour le développement dans la région. Ces deux réunions se sont tenues à Colombo en février

1982 et le Gouvernement de Sri Lanka en a assuré l'accueil et a fourni gratuitement les salles de conférence et d'autres installations. On trouvera plus loin un compte rendu du Symposium sous le titre « Accroissement, dans les pays en développement, de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce. » La Réunion d'évaluation et de planification était la première de ce genre convoquée par l'OMPI; elle a permis aux pays en développement de la région, aux pays industrialisés et aux organisations intergouvernementales de commenter et d'évaluer les activités entreprises par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement au cours des cinq années 1977-1981 et les activités prévues pour les cinq années suivantes (1982-1986). Des fonctionnaires des pays suivants de la région ont pris part à cette réunion: Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Maldives, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Vanuatu et Viet Nam. Y ont aussi pris part des fonctionnaires des pays suivants extérieurs à la région: Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Canada, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. Les organisations intergouvernementales suivantes y ont pris part: PNUD, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), OEB et Bureau Benelux des marques;

iii) lancement d'un projet témoin de coopération entre la Commission des inventeurs des Philippines et la Commission des inventeurs de Sri Lanka. Le Chef de la seconde s'est rendu en visite auprès de la première en février 1982.

Les activités d'assistance préparatoire, qui ont été prolongées jusqu'à la fin de 1982, ont abouti à un descriptif de projet pour la période 1983-1985, lequel a été soumis au PNUD et approuvé puis envoyé pour approbation aux gouvernements intéressés en juin 1982. Ce descriptif de projet prévoit des services consultatifs communs et plusieurs activités de formation de groupe auxquelles pourraient participer tous les pays de la région. Il prévoit aussi, pour les pays du Pacifique Sud, la possibilité de mettre en place des mécanismes régionaux qui pourraient renforcer et favoriser la coopération entre eux.

A la fin de 1982, les pays suivants avaient donné leur aval au descriptif de projet du PNUD concernant ce programme: Bangladesh, Hong Kong, Inde, Malaisie, Mongolie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam.

En novembre 1982, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu d'Australie ont entrepris une série de missions à Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Tonga, au Vanuatu et au

Samoa pour étudier les modalités de coopération au titre de ce programme.

Amérique latine et Caraïbes

Bolivie. En juin 1982, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en visite en Bolivie pour y examiner et y organiser un projet national de coopération technique visant à la modernisation des institutions s'occupant de propriété industrielle.

En octobre 1982, trois consultants de l'OMPI (venus respectivement d'Allemagne (République fédérale d'), de France et de l'OEB) ont assuré une formation en cours d'emploi au personnel de l'administration nationale chargée de la propriété industrielle et des techniques.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Brésil. Le rapport final concernant le projet du PNUD de modernisation du système brésilien des brevets a été envoyé au PNUD en mars 1982. On en trouvera une version résumée à la fin du présent rapport.

En avril et juillet 1982, des missions de l'OMPI ont été envoyées au Brésil pour examiner et arrêter un nouveau projet destiné à assurer la plus large utilisation possible des services de brevets de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) une fois modernisé, par l'industrie et par les centres d'études et de réalisation du pays.

En avril 1982, un nouvel Accord de coopération (1982-1985) a été signé par le Gouvernement brésilien et l'OMPI; il prévoit une formation de groupe à l'INPI et l'emploi d'experts brésiliens dans les projets de l'OMPI en Amérique latine et en Afrique.

Un expert du Brésil a pris part comme conférencier au Cours de formation de Moscou sur l'information en matière de brevets, organisé par l'OMPI et le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes en juin et juillet 1982.

En juillet 1982, l'OMPI a publié le compte rendu du Séminaire sur l'organisation des services de brevets dans les entreprises industrielles, tenu à São Paulo en novembre 1981.

En octobre 1982, trois consultants de l'OMPI (venus l'un d'Allemagne (République fédérale d') et les deux autres de l'OEB) ont mis en œuvre à l'intention des fonctionnaires de l'INPI un programme de formation de deux mois sur les procédures de recours en matière de brevets.

En novembre 1982, un séminaire sur les fonctions techniques relatives aux brevets a été organisé conjointement par l'INPI et l'OMPI à Rio de Janeiro (voir plus haut sous « Accroissement, dans les pays en développement, de la connaissance générale de la législation sur la propriété industrielle ainsi que de ses applications pratiques (formation) »).

Chili. En juin 1982, à la demande de l'Institut national des techniques (INTEC), l'OMPI a rédigé et envoyé un nouveau descriptif préalable de projet concernant la mécanisation de l'administration des marques.

Colombie. En mai 1982, une mission de l'OMPI s'est rendue en visite en Colombie et un programme d'action a été arrêté en vue de moderniser l'administration de la propriété industrielle. En octobre 1982, le Chef de l'Office colombien de la propriété industrielle s'est longuement entretenu avec divers fonctionnaires de l'OMPI à Genève des traités administrés par l'OMPI et des possibilités de coopération internationale.

En septembre 1982, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en Colombie pour étudier avec les autorités nationales de ce pays l'approbation d'un projet de coopération pour le développement visant à moderniser l'administration de la propriété industrielle. En octobre 1982, un consultant de l'OMPI venu de République fédérale d'Allemagne s'est rendu auprès de l'administration de la propriété industrielle, où il a assuré un cours de formation sur l'application pratique de la Classification internationale des brevets (CIB).

Costa Rica. En mai 1982, l'OMPI a rédigé et envoyé des projets de textes de lois sur les brevets, les dessins et modèles industriels et le transfert des techniques.

Cuba. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

République dominicaine. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Equateur. En avril 1982, des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à un Séminaire national sur la propriété industrielle, organisé par les pouvoirs publics, et en mai 1982, les mêmes fonctionnaires ont examiné et arrêté avec les pouvoirs publics un projet national de coopération technique touchant au renforcement de l'administration de la propriété industrielle. Un fonctionnaire de l'OMPI s'est aussi rendu en visite en Equateur en juin et septembre 1982 pour discuter de l'approbation du projet.

Trois consultants de l'OMPI, venus respectivement d'Allemagne (République fédérale d'), de France et de l'OEB ont effectué une mission en novembre 1982 pour assurer au personnel de l'Office de la propriété industrielle une formation en cours d'emploi.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

El Salvador. En mai 1982, l'OMPI a rédigé à partir d'un schéma général établi par les pouvoirs publics et envoyé un descriptif préalable de projet concernant la coopération technique à l'échelon national ainsi qu'un projet de texte de loi sur les brevets et sur les contrats de transferts de techniques.

En octobre 1982, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu de République fédérale

d'Allemagne se sont rendus auprès des autorités nationales et du PNUD pour étudier et préparer la mise en œuvre d'un projet de coopération pour le développement visant à moderniser l'administration de la propriété industrielle.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Guatemala. En mai 1982, l'OMPI a rédigé et envoyé des projets de textes de lois sur les brevets, les dessins et modèles industriels et les accords de transferts de techniques.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Haïti. En octobre 1982, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu auprès des autorités nationales et du PNUD pour étudier les possibilités de mettre en œuvre un programme de coopération pour le développement visant à moderniser l'administration de la propriété industrielle.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Honduras. En mai 1982, l'OMPI a rédigé et envoyé des projets de textes de lois sur les brevets, les dessins et modèles industriels et les accords de transferts de techniques.

En octobre 1982, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'OMPI (venus respectivement d'Allemagne (République fédérale d') et d'Espagne) se sont rendus auprès des autorités nationales et du PNUD et ont étudié les possibilités de mettre en œuvre un projet de coopération pour le développement en vue de moderniser le service d'enregistrement de la propriété industrielle.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Mexique. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Nicaragua. En mai 1982, l'OMPI a rédigé et envoyé des projets de textes de lois sur les brevets, les dessins et modèles industriels et les accords de transferts de techniques.

Panama. En mai 1982, l'OMPI a envoyé des projets de textes de lois sur les brevets, les dessins et modèles industriels et les accords de transferts de techniques.

En octobre 1982, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu auprès des autorités nationales et du PNUD pour étudier les possibilités de coopération en vue de la modernisation de l'administration de la propriété industrielle. En octobre également, deux consultants de l'OMPI, venus d'Allemagne (République fédérale d') et d'Espagne, se sont rendus au service d'enregistrement de la propriété industrielle et ont assuré au personnel une formation en cours d'emploi.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Paraguay. Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission au Paraguay en juin 1982. A la suite de cette mission, un projet de coopération technique a été élaboré pour la restructuration des institutions de propriété industrielle. Le descriptif de projet a été envoyé aux autorités nationales en octobre 1982. En novembre de cette même année, deux consultants de l'OMPI, venus respectivement d'Allemagne (République fédérale d') et de France, se sont rendus en mission au Paraguay pour contribuer à l'entreprise de modernisation de l'Office de la propriété industrielle.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Pérou. En juin 1982, une mission de l'OMPI s'est rendue en visite auprès des autorités compétentes et un projet national de coopération technique a été élaboré pour la modernisation des institutions qui s'occupent des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels.

En novembre 1982, trois consultants de l'OMPI (venus respectivement d'Allemagne (République fédérale d'), de France et de l'OEB) ont assuré une formation en cours d'emploi au personnel de l'Office de la propriété industrielle.

Saint-Vincent-et-Grenadines. Après la visite à l'OMPI, en décembre 1981, d'un haut fonctionnaire venu pour des entretiens sur la modernisation du système de la propriété industrielle et sur un projet de nouvelle législation élaboré par l'OMPI, un projet révisé de texte de loi a été envoyé en mars 1982.

Uruguay. En mai 1982, les pouvoirs publics ont approuvé et soumis au PNUD un projet de modernisation de l'administration de la propriété industrielle rédigé par l'OMPI en fonction des entretiens tenus en 1981. La mise en œuvre de ce projet a débuté avec une mission d'experts de l'OMPI (deux venant du Brésil, un d'Italie et deux d'Espagne) en octobre 1982.

Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en visite en Uruguay en juin 1982.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Venezuela. En mai 1982, une mission de l'OMPI a eu des entretiens avec les autorités compétentes sur un descriptif préalable de projet pour la modernisation de l'administration de la propriété industrielle. Un nouveau descriptif de projet a été rédigé puis transmis aux pouvoirs publics par l'OMPI. En juin 1982, de nouvelles consultations ont eu lieu au Venezuela pour faire démarrer les activités comme prévu.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Pays d'Amérique centrale. Lors d'une réunion tenue à l'OMPI en janvier 1982, les représentants des pays intéressés ont examiné les résultats des conversations engagées sur l'établissement d'un programme d'action pour la coopération touchant à la moder-

nisation et au rapprochement des systèmes de propriété industrielle des pays d'Amérique centrale qui avaient eu lieu à Tegucigalpa en décembre 1981 entre des fonctionnaires et des Vice-ministres chargés de la propriété industrielle au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama. Lors d'une autre réunion, également tenue à Genève, en mai 1982, des projets de textes de lois rédigés par l'OMPI sur les brevets, les dessins et modèles industriels et les accords de transferts de techniques ont été examinés. Ces projets ont été envoyés en mai 1982 au Costa Rica, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama.

En septembre et octobre 1982, une réunion des chefs d'offices de propriété industrielle de ces pays a eu lieu à Panama afin d'étudier les propositions de coopération de l'OMPI avec les pays de l'Isthme centraméricain concernant le renforcement de leurs systèmes respectifs de propriété industrielle. Ces propositions sont reprises dans un projet général du PNUD proposé pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les chefs des offices centraméricains ont en particulier étudié un projet de loi sur les brevets, les dessins et modèles industriels et les contrats de transferts de techniques, préparé à leur demande par l'OMPI à titre de contribution aux efforts déployés par ces pays pour harmoniser leurs législations en matière de propriété industrielle. Ils ont aussi étudié et arrêté les principaux éléments d'un projet de loi sur les signes distinctifs (marques, etc.) et ont demandé à l'OMPI d'élaborer ce projet de loi et de le soumettre aux pays intéressés à titre de contribution à la modernisation de leur législation dans ce domaine.

Un *Cours d'introduction aux fonctions techniques des offices de propriété industrielle relatives aux brevets*, organisé par l'OMPI et le Gouvernement du Panama, a aussi eu lieu au Panama en octobre 1982. Les participants (une cinquantaine) étaient des fonctionnaires des Ministères du commerce et de l'industrie et de la planification, des chefs d'offices de propriété industrielle, d'autres fonctionnaires, des juristes, des agents de brevets et des étudiants d'université. Les Vice-ministres de la justice du Costa Rica et d'El Salvador ont aussi participé à ce Cours. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office allemand des brevets, du Registre espagnol de la propriété industrielle, du Pérou et de l'OMPI.

Une réunion des *Chefs d'offices de propriété industrielle latino-américains*, organisée conjointement par l'OMPI, le Registre espagnol de la propriété industrielle et l'Institut de coopération ibéro-américaine, a eu lieu à Madrid en novembre 1982. Dix-huit pays d'Amérique latine y étaient représentés par deux Vice-ministres, 15 Directeurs ou Chefs d'offices de propriété industrielle ou des fonctionnaires de haut rang.

La réunion a étudié plusieurs propositions correspondant à des modalités spécifiques d'échange de documents de brevets et d'accès des pays d'Amérique latine à la base de données informatisée en Espagne du Registre. Au cours de cette réunion, les représentants de dix pays latino-américains ont signé avec l'Espagne des accords bilatéraux qui s'appliqueront jusqu'à l'exécution complète d'un plan de travail — également approuvé au cours de la réunion — qui pourrait conduire à la création d'un centre international de documentation en matière de brevets pour les documents en langue espagnole. Le plan de travail préparatoire pour la création de ce centre prévoit essentiellement une étude de faisabilité, qui pourrait être réalisée conjointement par le Registre espagnol et l'OMPI. Les participants ont expressément demandé à l'OMPI de les tenir informés de l'état d'avancement du plan de travail préparatoire, au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

A la suite de cette réunion de Madrid, les participants se sont réunis à l'OMPI à Genève pour des discussions approfondies sur les relations entre les pays latino-américains et l'OMPI, y compris les activités de coopération pour le développement dans la région et les principaux traités, administrés par l'OMPI, intéressant ces pays.

Système économique latino-américain (SELA). En avril 1982, des fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en visite au Secrétariat du Comité d'action du SELA pour la création du Réseau d'informations techniques latino-américain (RITLA) à Rio de Janeiro, en réponse à sa demande de conseils sur les aspects de propriété industrielle à prendre en compte dans le projet.

Groupe andin (Conseil (Junta) de l'Accord de Carthagène (JUNAC)). En juillet 1982, une réunion intersecrétariats s'est tenue à Lima entre l'OMPI et le Secrétariat du Conseil de l'Accord de Carthagène. Un projet régional intéressant les cinq pays andins (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela) et un mémorandum d'accord précisant les responsabilités respectives des deux organisations dans l'exécution des activités régionales ont été arrêtés. Le projet, qui sera repris dans des propositions qui doivent être présentées au PNUD, prévoit la refonte et le renforcement progressif des offices de propriété industrielle des cinq pays. Il prévoit une formation générale dans les divers domaines de l'administration de la propriété industrielle et il est conçu non seulement pour accroître l'efficacité de ces offices dans l'accomplissement des fonctions que la loi leur assigne mais aussi pour leur permettre de jouer un rôle plus actif dans le processus de développement de leur pays. Parmi les nouvelles fonctions qui doivent être développées dans ces offices, figurent celles qui sont prévues dans le Système d'informations techniques pour les pays andins (SAIT). Le projet commun OMPI-JUNAC

complétera les projets nationaux de coopération technique que doit exécuter l'OMPI dans chacun des cinq pays andins. Les pouvoirs publics du Brésil et de l'Espagne ont proposé de contribuer à ce projet.

Asie occidentale

Iraq. Une mission d'enquête, effectuée en mars et avril 1982 par un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de la FCARS, s'est rendue en visite en Iraq pour des entretiens concernant un projet de création d'un service de documentation et d'informations en matière de brevets dans le cadre d'un centre arabe de documentation scientifique et technique.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Koweït. Une mission d'enquête, effectuée en mars et avril 1982 par un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de la FCARS, s'est rendue en visite au Koweït pour des entretiens concernant un projet de création d'un service de documentation et d'informations en matière de brevets dans le cadre d'un centre arabe de documentation scientifique et technique.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Qatar. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Arabie saoudite. En octobre 1982, le Directeur de l'Office des brevets et d'autres fonctionnaires du Centre national des sciences et techniques d'Arabie saoudite se sont rendus à l'OMPI pour plusieurs journées d'entretiens portant sur les possibilités d'adoption d'une loi sur les brevets dans leur pays.

Voir aussi plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Syrie. Voir plus loin le chapitre « Conseiller sectoriel interrégional ».

Emirats arabes unis. Un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI en août 1982 pour étudier la mise au point du projet de loi sur la propriété industrielle.

Yémen. A la suite du passage à Sanaa, en 1981, d'une mission de l'OMPI venue pour examiner un programme d'action comprenant l'élaboration d'une loi sur les brevets et d'un règlement d'application de la Loi sur les marques ainsi que l'élaboration et l'envoi d'un projet de règlement d'application et de formulaires, ce règlement d'application a été achevé en mars 1982 à Genève par un fonctionnaire qui faisait un voyage d'étude en Egypte, en Suède et à l'OMPI. A la suite des entretiens, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Sanaa en septembre 1982, à la demande des pouvoirs publics, pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur les marques et de son Règlement d'application et pour collaborer à l'élaboration de propositions de projets pour l'orga-

nisation de l'administration des marques, l'adoption d'une loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels et la création d'une administration en ce domaine. Un projet de loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels, élaboré par l'OMPI, a été examiné avec un fonctionnaire national à Genève, en octobre 1982.

Organisation arabe pour le développement industriel (OADI). Des fonctionnaires de l'OADI sont venus en visite à l'OMPI en janvier et avril 1982 pour examiner la coopération dans le domaine de l'information en matière de brevets et de la formation en matière de licences.

Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS). L'OMPI a continué d'exécuter une assistance préparatoire (financée par le PNUD) pour un projet de création d'un service de documentation et d'informations en matière de brevets dans le cadre d'un centre arabe de documentation scientifique et technique. En février 1982, l'état d'avancement du projet a été examiné et les plans de la coopération future ont été arrêtés lors d'une réunion intersecrétariats à Genève.

Une mission d'enquête a été effectuée par un fonctionnaire de l'OMPI et un haut fonctionnaire de la FCARS, chargé du service de documentation et d'informations en matière de brevets, en Algérie, en Iraq, au Koweït et au Maroc en mars et avril 1982. Un consultant de l'OMPI venu de l'OEB a travaillé au siège de la FCARS d'avril à juillet 1982 afin de préparer une étude de faisabilité sur les besoins techniques du service en personnel et en matériel.

En mars 1982, l'OMPI a fourni un document sur l'importance de la délivrance des brevets et des documents de brevets dans les activités d'étude et de réalisation à un Séminaire sur la stratégie de recherche scientifique et technique pour le monde arabe, organisé par la FCARS à Bagdad.

Un Accord de travail signé en août 1982 entre l'OMPI et la FCARS a été approuvé par le Comité de coordination de l'OMPI en novembre 1982.

En août 1982, l'OMPI a été représentée, à Amman, à la première session du Comité directeur (créé par la FCARS) du projet de traduction de la CIB en arabe. En novembre 1982, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, comme expert, à une réunion tenue à Bagdad par la commission de traduction chargée du projet, qui a mis au point certaines dispositions pratiques.

Conseiller sectoriel interrégional

Devant le nombre croissant de demandes des pays en développement désirant qu'on les conseille et qu'on les aide pour définir les problèmes qu'il faudra prendre en considération afin de créer des systèmes de propriété industrielle adaptés à leurs besoins et à leurs buts ou pour renforcer les systèmes

existants et pour élaborer des plans d'action et des projets à cette fin, l'OMPI a présenté en juillet 1980 au PNUD une demande d'assistance financière au titre du « soutien sectoriel » dans le cadre duquel le PNUD fournit des crédits aux agences d'exécution du système des Nations Unies (comme l'OMPI) pour financer dans leurs secteurs respectifs des conseillers chargés d'aider les gouvernements à élaborer des programmes et des projets de développement. Ces conseillers peuvent être « régionaux » (c'est-à-dire se consacrer aux pays en développement d'une région déterminée) ou « interrégionaux » (c'est-à-dire se consacrer aux pays en développement de toutes les régions). Le PNUD a accepté la demande de l'OMPI en décembre 1981. Le Conseiller reçoit exclusivement ses instructions de l'OMPI et fait partie de son personnel.

A la suite de la diffusion par l'OMPI, en mars 1982, d'une note annonçant ce nouveau service à tous les pays en développement, 47 réponses manifestant l'intérêt porté à cette réalisation et contenant pour la plupart des demandes officielles de missions du Conseiller avaient été reçues à la date du 8 août 1982, des pays et de l'organisation suivants: Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bénin, Bolivie, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Gabon, Ghana, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Kenya, Koweït, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Mexique, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République dominicaine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tonga, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zambie, OAPI.

Etant donné le grand nombre de réponses reçues, certaines d'entre elles devront être examinées par d'autres fonctionnaires que le Conseiller et par des experts spécialement désignés.

Accroissement, dans les pays en développement, de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce

Des médailles de l'OMPI sont décernées à des inventeurs depuis 1979. Ces remises de médailles sont destinées à promouvoir l'invention et l'innovation, en particulier dans les pays en développement et en leur faveur. Elles ont lieu à l'occasion d'expositions ou de concours organisés par des institutions nationales ou internationales. Les critères de sélection des bénéficiaires sont définis par les institutions intéressées et l'OMPI n'intervient pas dans cette sélection.

Des médailles ont déjà été décernées par l'OMPI à l'occasion des expositions et concours suivants:

Année	Mois	Lieu	Nombre de médailles
1979	décembre	Genève	2
1980	avril	Manille	2

1980	octobre	Belgrade	1
1980	décembre	Tunis	1
1980	décembre	Genève	2
1981	avril	Manille	2
1981	décembre	Genève	2
1982	février	Manille	2
1982	mars	Tokyo	2
1982	mars	Delhi	3
1982	juin	Casablanca	1
1982	juin	Moscou	1
1982	novembre	Delhi	3
1982	décembre	Genève	2

L'OMPI a été représentée à la *Semaine des inventeurs des Philippines* en février 1982.

Un *Symposium de l'Asie et du Pacifique sur l'utilisation et l'utilité des marques en pays en développement* a été organisé par l'OMPI à Colombo en février 1982 et financé par le PNUD. Ce Symposium a été suivi par le Directeur général et par 128 participants de 38 pays. Quinze exposés ont été présentés à cette occasion, sur différents aspects du droit, de la pratique, de la procédure et des questions concernant les marques. Sept exposés ont été présentés par des experts en marques de l'Allemagne (République fédérale d'), de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de la Hongrie, du Japon, du Royaume-Uni et de la Suisse. Sept autres ont été présentés par de hauts fonctionnaires des pays en développement de la région (Bangladesh, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Sri Lanka et Thaïlande). Enfin, un exposé a été présenté par un fonctionnaire de l'OMPI. Le texte des exposés présentés au Symposium de Colombo a été publié en juin 1982.

Le *Groupe de travail sur l'élaboration d'un guide sur l'organisation des activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement* a tenu sa deuxième session à Genève en juin 1982.

Quinze experts, désignés par les Etats suivants, ont participé à cette session: Botswana, Brésil, Chili, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Israël, Mexique, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Union soviétique, Zaïre. L'OEB et la *Licensing Executives Society (LES) International* étaient représentés par des observateurs.

Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un projet révisé de guide sur les activités et les intérêts de propriété industrielle des entreprises des pays en développement. Les experts ont examiné de façon approfondie ce projet révisé de guide. Tout en marquant leur accord général sur son contenu, ils ont fait des suggestions sur la façon dont on pourrait améliorer le projet révisé.

Le groupe de travail a recommandé que le Bureau international établisse une version finale du projet révisé de guide en s'inspirant des suggestions formulées. Une fois cette version établie, le Bureau interna-

tional publiera le guide conformément aux décisions prises par le Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle.

Pour les experts du Botswana, du Brésil, du Ghana, du Mexique, des Philippines, de la République de Corée et du Zaïre, la réunion du Groupe de travail avait été précédée d'un voyage d'étude en République fédérale d'Allemagne; les participants se sont rendus en visite et ont eu des entretiens dans les services de la propriété industrielle de trois grandes entreprises industrielles privées, à l'Office allemand des brevets et à l'OEB.

A l'occasion d'un *Séminaire* organisé à Paris en novembre 1982 par l'INPI (France) pour les pays du Sud de la Méditerranée sur le thème « *La propriété industrielle : outil de documentation technologique et de transfert de technique* », un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement industriel.

Développement, dans les pays en développement, de la profession de conseil et d'agent en propriété industrielle

L'OMPI a organisé avec la coopération du Gouvernement sénégalais un *Séminaire de formation pour les conseils et agents en propriété industrielle* qui s'est tenu à Dakar en décembre 1982. Le Séminaire de formation, qui était la première activité entreprise par l'OMPI dans ce domaine, a été suivi par sept juristes praticiens de pays francophones d'Afrique. Les exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et par des conseils en propriété industrielle venus d'Allemagne (République fédérale d') et de France. A l'issue de leurs travaux, les participants ont adopté une recommandation soulignant l'utilité des cours de formation dans ce domaine et suggérant que ces cours soient complétés par une formation pratique dans des bureaux de conseils et d'agents en propriété industrielle des pays industrialisés.

Renforcement, dans les pays en développement, de l'acquisition de techniques étrangères protégées par des droits de propriété industrielle

L'OMPI a organisé, en coopération avec le Conseil de la recherche scientifique du Gouvernement de la Jamaïque, des *Journées d'études nationales sur les accords de licences* à Kingston en septembre 1982. Ces Journées d'études ont été suivies par une trentaine de participants de divers services de l'administration nationale et d'entreprises du secteur privé. Les exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et par des consultants venus d'Allemagne (République fédérale d'), du Canada et de France.

L'OMPI a organisé, avec la Commission économique d'Etat de la Chine et le Conseil chinois de promotion du commerce international, des *Journées d'études sur les droits de propriété industrielle afférents*

aux entreprises communes, à Beijing en novembre 1982. Ces Journées d'études ont été suivies par environ 250 participants. Il s'agissait de fonctionnaires de diverses administrations publiques chinoises, d'entreprises chinoises et de sociétés d'entreprises communes à responsabilité limitée. L'expérience acquise en la matière par les entreprises des pays à économie de marché a fait l'objet d'un exposé présenté par un conférencier venu des Pays-Bas, celle des entreprises des pays en développement d'un exposé présenté par un conférencier venu de l'Inde et celle des entreprises socialistes d'un exposé présenté par un conférencier venu de la Hongrie. L'exposé liminaire a été présenté par le Directeur général de l'OMPI et un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé intitulé « Les modes de transfert commercial et d'acquisition des techniques et leurs rapports avec les arrangements relatifs à des entreprises communes ». Un exercice de négociation simulée a aussi eu lieu au cours de ces Journées d'études.

Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets

Programme de recherches sur l'état de la technique et services connexes. Depuis 1975, l'OMPI poursuit un programme consistant à fournir à des organismes nationaux et à des particuliers des pays en développement des rapports gratuits de recherche sur l'état de la technique, dans le cadre d'accords conclus entre des offices de propriété industrielle des pays développés participant au programme et l'OMPI. A la suite de l'augmentation du nombre des demandes en provenance des pays en développement, ce programme a été étoffé, tant pour l'étendue des services offerts que pour le volume des contributions. De graves problèmes de capacité ont cependant commencé à se poser au cours de la période considérée dans le présent rapport, le nombre de demandes de recherche émanant de pays en développement et l'arriéré de demandes restant à satisfaire dépassant de loin le nombre de recherches offertes par les pays industrialisés.

En 1982, 274 nouvelles demandes de recherche ont été présentées par 30 pays en développement (Algérie, Bangladesh, Brésil, Colombie, Costa Rica, Egypte, El Salvador, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Malaisie, Pakistan, Pérou, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe), par l'OAPI et par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Au cours de la même période 404 rapports de recherche ont été fournis aux pays en développement; la plupart avaient été établis par les Offices de brevets de l'Autriche (156), de la République fédérale d'Allemagne (101) et de la Suède (48). Dans plusieurs cas, des rapports de recherche complémentaires ont été demandés au Ser-

vice d'information industrielle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui les a fournis, en vertu d'un accord de coopération conclu en 1979.

En vertu d'un accord passé en juillet 1981, l'Office australien des brevets s'est associé au programme en 1982 et a établi à titre expérimental des rapports destinés principalement à des pays en développement de l'Asie et du Pacifique.

L'INPI (France) a contribué au programme en fournissant des documents de brevets, des renseignements sur le statut juridique de certains documents et des possibilités d'accès à certaines de ses bases de données en ligne.

En juin 1982, l'Autriche a renouvelé l'accord en cours avec l'OMPI pour la fourniture de rapports de recherche.

Depuis le démarrage du programme en 1975 jusqu'à la fin de 1982, 1.591 demandes de recherche ont été reçues de 63 pays en développement et de cinq organisations internationales. Sur ce total, 92 demandes ont été présentées par l'intermédiaire du Service d'information industrielle de l'ONUDI. Pendant la même période, 1.432 rapports de recherche ont été fournis aux pays suivants: Algérie, Argentine, Bangladesh, Bolivie, Botswana, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maurice, Mauritanie, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Syrie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

L'Autriche a fourni 949 des rapports de recherche, la Suède 152, la République fédérale d'Allemagne 136, l'OEB 38, la Finlande 36, la République démocratique allemande 26, l'Union soviétique 11, l'Australie 5 et le Royaume-Uni 3.

Dans 77 cas, le Bureau international a été en mesure de fournir lui-même des rapports de recherche. Soixante-seize demandes ont été retirées, tandis que pour 19 demandes de recherche, des renseignements complémentaires sont attendus du demandeur. Soixante-quatre demandes sont en instance.

L'Office suisse de la propriété intellectuelle a contribué au programme en fournissant gratuitement des exemplaires de documents de brevets.

En janvier 1982, le Registre espagnol de la propriété industrielle a proposé de fournir régulièrement des exemplaires des documents de brevets espagnols demandés au titre du programme.

En 1982, plus de 1.000 exemplaires de documents de brevets demandés individuellement par des utilisateurs

des pays en développement leur ont été envoyés gratuitement.

Collections de documents de brevets. L'OMPI a poursuivi l'activité qui consiste à faire le nécessaire pour que des collections de documents de brevets et de documents connexes soient mises à la disposition des pays en développement qui le demandent et qu'elles leur parviennent. Des collections de documents des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont été offertes par l'Office des brevets du Royaume-Uni et acceptées par l'Algérie et l'ESARIPO. Une collection de documents des Etats-Unis d'Amérique a été offerte par l'Australie et acceptée par la République populaire démocratique de Corée. L'INPI (France) a accepté de donner gratuitement une collection d'abrégés français de brevets sur microfilms au Service de documentation et d'informations en matière de brevets de la FCARS.

Deux Séminaires nationaux sur l'information en matière de brevets, d'une durée d'une semaine chacun, organisés avec le concours des pouvoirs publics et du RCTT, ont eu lieu à *Bombay* et à *Bangalore* en janvier 1982. Ces deux Séminaires avaient pour but d'exposer aux participants les notions fondamentales concernant les documents de brevets, leur structure et leur contenu, d'étudier le rôle de l'information en matière de brevets dans le transfert des techniques et de passer en revue les divers moyens d'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets classés en fonction de la CIB. Des exposés ont été présentés à *Bombay* par deux fonctionnaires de l'OMPI, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB, deux fonctionnaires indiens et un représentant du RCTT. Cette réunion a été suivie par 24 participants de l'administration et du secteur privé. La réunion de *Bangalore*, qui a été suivie par 26 participants, comportait le même programme avec un exposé supplémentaire présenté par un représentant de la CESAP.

Un Séminaire national sur l'information en matière de brevets, demandé par le Gouvernement de l'Indonésie, a été organisé à *Jakarta* en mars 1982 avec le concours du Centre national de documentation scientifique et de l'Institut indonésien des sciences. Ce Séminaire était dirigé par un fonctionnaire de l'OMPI. Des exposés ont été présentés par deux fonctionnaires indonésiens et par un conseil en propriété industrielle indonésien. Les sujets traités comprenaient une introduction générale aux documents de brevets et à leur utilisation comme source d'information technique, la CIB, les techniques de recherches et le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement industriel; ils étaient accompagnés d'exercices pratiques. Les 35 participants appartenaient à diverses administrations, notamment l'Office de la propriété industrielle, l'Institut indonésien des sciences, le Département de l'industrie, l'Institut de technologie

de Bandung et l'Agence d'étude et d'application des techniques.

Un *Séminaire national sur l'utilisation de l'information en matière de brevets au service du développement technique*, organisé conjointement avec le Gouvernement de la *Malaisie*, avec le concours du PNUD, a eu lieu à *Kuala Lumpur* en novembre 1982. Ce Séminaire, qui a duré une semaine, avait pour but d'exposer aux participants les notions fondamentales du système de la propriété industrielle et de leur donner certains renseignements de base sur les documents de brevets, leur structure et leur teneur, d'étudier le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement technique et industriel et de passer en revue divers moyens d'accès à l'information technique que renferment les documents de brevets. Les exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et par des fonctionnaires nationaux d'Australie, du Canada, du Japon et de Malaisie. La réunion a été suivie par plus de 100 participants, appartenant à des administrations nationales aussi bien qu'au secteur privé.

Un *Séminaire national sur l'utilisation et l'utilité de l'information en matière de brevets*, organisé conjointement avec le Gouvernement de *Singapour*, avec le concours du PNUD, a eu lieu à *Singapour* en novembre 1982. Ce Séminaire, qui a duré une semaine, avait pour but de donner aux participants certains renseignements fondamentaux concernant les documents de brevets, leur structure et leur teneur, d'étudier le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement technique et industriel et de passer en revue divers moyens d'accès à l'information technique que renferment les documents de brevets. Les exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et par des fonctionnaires nationaux du Canada, du Japon et de Singapour. La réunion a été suivie par 45 participants, appartenant à des administrations nationales aussi bien qu'au secteur privé.

Un *Séminaire national sur l'information en matière de brevets*, organisé conjointement avec le Gouvernement de l'*Algérie*, a eu lieu à *Alger* en novembre 1982. Ce Séminaire avait pour but d'exposer aux participants les notions fondamentales de l'information en matière de brevets et de la CIB. Les exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI, par des fonctionnaires nationaux algériens et français et par un fonctionnaire de l'OEB. La réunion a été suivie par 73 participants, appartenant à des administrations nationales aussi bien qu'au secteur privé.

Le *Groupe de travail du Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement* a tenu sa quatrième session à Genève en septembre 1982. Les membres du Groupe de travail

sont les suivants: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Brésil, Canada, Chypre, Cuba, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Japon, Kenya, Malawi, Ouganda, Philippines, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Suriname, Union soviétique, Viet Nam, Zambie, OAPI, OEB (28). Vingt-cinq Etats membres, deux organisations membres et une organisation intergouvernementale étaient représentés à la session.

Le Groupe de travail a étudié un rapport d'activité concernant le programme de l'OMPI de recherches sur l'état de la technique et a pris acte avec satisfaction des contributions apportées par de nombreux offices de propriété industrielle. On a cependant appelé l'attention sur les problèmes de capacité qui pourraient se poser si le rythme actuel des demandes (515 en 12 mois) se maintient ou augmente. Le Groupe de travail a instamment demandé au Bureau international d'étudier les possibilités de renforcer ces contributions.

Le Groupe de travail a étudié des projets de recommandations au PCPI concernant les utilisateurs de l'information en matière de brevets dans les pays en développement et leurs besoins et a décidé de charger le Bureau international de rédiger un projet révisé en tenant compte des nombreuses observations formulées puis de le diffuser, pour observations écrites. S'agissant des possibilités d'utiliser des fonds extérieurs en monnaie non convertible pour financer l'établissement de traductions d'abrégiés de brevets en français, en arabe, en espagnol et en portugais, le Groupe de travail a demandé que l'on procède à une estimation quantitative de l'ampleur de la tâche, qui s'appuie sur les documents actuellement publiés, qui indique aussi les crédits qui seraient nécessaires et qui étudie la possibilité de trouver ces crédits.

Le Groupe de travail a convenu que le premier projet de Manuel de la CIB à l'usage des pays en développement rédigé par le Bureau international constitue un bon point de départ comme manuel destiné à des utilisateurs non initiés de l'information en matière de brevets, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, et a décidé que le titre de ce manuel serait modifié en conséquence. Dans ses débats sur l'identification des documents de brevets clés, le Groupe de travail a demandé l'établissement d'un diagramme, qui comporte des estimations de coût et un calendrier, pour l'établissement de monographies et aussi pour l'établissement de listes des documents de brevets clés identifiés au moyen des techniques informatiques. Le Groupe de travail a convenu de recommander au PCPI d'adopter des principes directeurs pour la détermination des domaines techniques prioritaires présentant un intérêt pour les pays en développement dans l'utilisation de l'information en matière de brevets. Le Groupe de travail a enfin étudié les *besoins à long terme des pays en développement* concernant l'accès à l'information

en matière de brevets pour: a) les collections de documents de brevets et d'abrévés sur papier; b) les collections de documents de brevets et d'abrévés sur microformats; c) les systèmes de recherche documentaire en ligne. Il a décidé que les *Principes directeurs sur l'étude et l'organisation d'un centre d'information et de documentation en matière de brevets dans un pays en développement* devaient faire l'objet d'une mise à jour.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le Directeur général de leur désir de devenir membres. Les Etats membres du Comité permanent sont les suivants: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie (76). Parmi ces Etats, les suivants sont devenus membres en 1982: Grèce et Somalie (en août); Argentine, Philippines et Uruguay (en septembre); Sri Lanka (en octobre).

Le Comité permanent a tenu sa huitième session à Genève en septembre 1982. Cinquante-sept Etats membres du Comité, dix Etats non membres, quatre organisations intergouvernementales et huit organisations internationales non gouvernementales étaient représentés.

Conformément aux dispositions spéciales prévues dans le budget approuvé de l'OMPI, l'OMPI a pris en charge les frais de voyage et de séjour d'un délégué de chacun des pays représentés à la session qui sont membres du Comité permanent et qui sont classés parmi les moins avancés des pays en développement.

Le Comité permanent a passé en revue les activités menées depuis sa dernière session et les projets concernant la poursuite des activités en cours et les nouvelles activités à entreprendre à l'avenir, sur la base des rubriques pertinentes du programme et budget approuvé par les organes directeurs de l'OMPI pour les années 1982 et 1983.

Prenant en considération les observations et suggestions de plusieurs délégations, le Comité permanent a pris note avec satisfaction des activités de coopération pour le développement poursuivies par l'OMPI en ce qui concerne la formation ainsi que la création ou le renforcement des structures législatives et administratives. Il a décidé d'attirer l'attention des organes directeurs de l'OMPI sur le décalage entre les besoins du programme de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle et les ressources et a prié le Directeur général de proposer des mesures susceptibles de diminuer ce décalage quand il préparera le projet de budget pour 1984 et 1985, de façon à permettre à l'OMPI de répondre de manière appropriée et avec la souplesse nécessaire aux besoins des pays en développement dans ce domaine. En outre, le Comité permanent a estimé que l'OMPI avait un rôle de centralisation et de coordination à jouer dans la mise en œuvre des diverses ressources disponibles pour la coopération internationale pour le développement en matière de propriété industrielle. Il a prié le Directeur général d'étudier, à la lumière de ses incidences administratives et budgétaires, la possibilité de réunir le Comité permanent chaque année.

Le Comité permanent a noté avec satisfaction, compte tenu des observations et suggestions formulées, les activités et les projets d'action future de l'OMPI tendant à favoriser l'utilisation effective du système de la propriété industrielle par les pays en développement dans la perspective de leur développement économique et social, y compris en ce qui concerne les marques, les activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement, la profession d'avocat et d'agent de propriété industrielle et l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets, ainsi que les activités et les projets d'action future de l'OMPI en faveur de la promotion de l'activité inventive et innovatrice technique et de la coopération entre pays en développement. S'agissant du programme de l'OMPI visant à faciliter l'accès des pays en développement à l'information technique contenue dans les documents de brevets, le Comité permanent a pris note de l'intention du Directeur général de s'efforcer de trouver des solutions qui permettent de réaménager ce programme et d'en définir l'orientation au sein d'une tribune dont la composition reflète pleinement l'importance du programme et son utilité pour les pays en développement.

Le Comité permanent a approuvé la procédure proposée par le Bureau international concernant les mesures à prendre pour l'instauration d'un *Système de coopération internationale pour l'examen des inventions (ICSEI)*. Plusieurs délégations se sont déclarées prêtes à collaborer à ce Système ou à participer aux travaux préparatoires à sa mise en place.

Le Comité permanent a enfin pris acte avec satisfaction des efforts déployés par le Bureau international pour renforcer sa *planification à moyen terme* des activités de coopération pour le développement afin d'assurer la cohérence, la continuité et la qualité du programme et a décidé que la planification à moyen terme devait être inscrite à l'ordre du jour de chacune de ses prochaines sessions.

IV. Activités de politique générale et de soutien

Missions et visites à l'OMPI. En 1982, le Directeur général s'est rendu en mission en Allemagne (République fédérale d'), en Autriche, en Belgique, en Chine, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Inde, en Italie, au Japon, aux Pays-Bas, en République populaire démocratique de Corée, à Sri Lanka et en Union soviétique ainsi qu'au siège de l'Organisation des Nations Unies.

Les missions en Allemagne (République fédérale d'), en Inde, en République populaire démocratique de Corée et en Union soviétique étaient des « visites officielles », le Directeur général étant l'invité du Gouvernement et étant reçu par le Chef d'Etat et/ou par plusieurs Ministres.

A l'occasion de ses deux visites en Chine en 1982, le Directeur général a été reçu par un Vice-Premier Ministre et par un Conseiller d'Etat et un Vice-président de la Commission consultative centrale du Parti communiste et a discuté avec eux des questions d'intérêt commun concernant les brevets, les marques et le droit d'auteur.

Des Vice-directeurs généraux se sont rendus en mission en Allemagne (République fédérale d'), en Autriche, en Belgique, au Brésil, en Espagne, au Honduras, en Hongrie, en Inde, en Italie, au Maroc, aux Pays-Bas, en République de Corée, en Roumanie, à Sri Lanka, en Union soviétique et au Zimbabwe.

A l'occasion de la mission effectuée en République de Corée, M. Klaus Pfanner, Vice-directeur général, a été reçu par le Premier Ministre, qui l'a décoré de l'Ordre du mérite du service diplomatique (médaille Heung-In).

Outre les missions mentionnées ci-dessus, d'autres fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les pays suivants: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Gabon, Grèce, Grenade, Guatemala, Haïti, Haute-Volta, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mongolie, Népal, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Phi-

lippines, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Samoa, Sénégal, Singapour, Suède, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre et Zimbabwe.

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, des fonctionnaires de Chine, de République de Corée et de République populaire démocratique de Corée ont travaillé avec des fonctionnaires de l'OMPI au Bureau international pendant plusieurs mois afin de se familiariser avec les travaux de l'OMPI, de manière générale ou pour des questions particulières. Des fonctionnaires d'autres pays ont rendu à l'OMPI des visites de plus courte durée, pour des négociations ou entretiens spécifiques, portant par exemple sur des projets de législation, ou encore dans le cadre des programmes de stage.

Nations Unies. Le Directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations et de tous les programmes du système et présidé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Rome en avril, à Genève en juillet et à New York en novembre 1982, y compris la réunion qu'il a tenue en commun avec le Comité du programme et de la coordination à Genève en juillet 1982, son Comité d'organisation, son Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF) (programme) et (opérations) et son Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) (personnel) et (finance et budget) (le représentant de l'OMPI a été élu Président du CCQA (FB) pour 1983), d'autres organes subsidiaires du CAC, des groupes d'étude, des groupes de travail et des réunions interinstitutions convoquées pour examiner diverses questions d'intérêt commun, notamment les objectifs de développement à long terme, l'achat de biens et services, les périodiques, les bourses, les systèmes d'information, l'information du public, la science et la technique et les travaux futurs résultant des Conférences des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, sur les pays les moins avancés des pays en développement et sur le droit de la mer. L'OMPI a été représentée à une réunion organisée entre les secrétariats de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des organisations du système des Nations Unies à Genève en avril 1982. L'OMPI a participé aux travaux du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et a été représentée à des réunions du Comité permanent du Comité mixte à Nicosie en février et du Comité mixte à Genève en août 1982.

L'OMPI a été représentée à diverses réunions d'organes des Nations Unies au cours desquelles ont été abordées des questions qui présentent pour elle un intérêt direct, et notamment à la trente-septième session de l'Assemblée générale, tenue à New York de septembre à décembre 1982, et à la session du Conseil économique et social tenue à Genève en juillet 1982. L'OMPI a aussi participé à une session du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB), organe subsidiaire de l'Assemblée générale, à Genève en avril 1982. Le Directeur général a été représenté à des réunions spéciales tenues à Genève en mars et en novembre 1982 pour l'observation de Journées internationales pour l'élimination de la discrimination raciale et pour la solidarité avec le peuple palestinien, respectivement.

L'OMPI a aussi été représentée à des sessions du Comité intérimaire de la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un Code international de conduite pour le transfert de technologie, convoquée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à Genève en mai et septembre 1982, aux sessions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à Genève en mars, mai, juin, septembre et octobre 1982, à un Groupe d'experts gouvernementaux de la CNUCED sur les aspects économiques, commerciaux et de développement de la propriété industrielle en février 1982 et à un Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme de la CNUCED en mai 1982, ainsi qu'à la réunion tenue à Genève, en novembre et décembre 1982, par la Commission du transfert de technologie de la CNUCED.

L'OMPI a été représentée à une session du Conseil du développement industriel de l'ONUDI et à une session de son Comité permanent, tenues l'une et l'autre à Vienne en mai 1982, ainsi qu'à des réunions interorganisations convoquées par l'ONUDI à Vienne en mars 1982 pour étudier la préparation de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI et la mise en œuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

L'OMPI a été représentée aux sessions du Conseil d'administration du PNUD, tenues à Genève en mai et juin 1982, et de son Comité du budget à Genève en mai 1982, à des réunions informelles interinstitutions convoquées par le PNUD à Genève en mai et juin 1982 ainsi qu'à une réunion consultative interinstitutions tenue à New York en décembre 1982. L'OMPI a aussi été représentée à la cinquième réunion régionale des Représentants résidents du PNUD en Afrique, qui s'est tenue à Lomé en juin et juillet 1982, et à une réunion sur la coopération technique entre pays en développement convoquée à Libreville en août 1982 par le PNUD.

L'OMPI a été représentée à une réunion des Chefs d'organismes scientifiques et techniques des pays en développement à New Delhi en mai 1982.

L'OMPI a aussi été représentée à l'Assemblée mondiale de la santé, à Genève en mai 1982, durant l'examen d'un point de l'ordre du jour concernant la politique de l'OMS en matière de brevets.

L'OMPI a participé à la rédaction de rapports à l'intention de divers organes et organismes des Nations Unies sur des sujets tels que la coopération avec la Ligue des Etats arabes et ses institutions spécialisées, la coopération avec l'Organisation de la Conférence islamique, la coopération avec la Namibie, la coopération avec l'OUA, l'assistance au peuple palestinien, l'assistance aux réfugiés, les activités en faveur des pays les moins avancés, les activités d'appui de la coopération technique entre pays en développement, les activités touchant à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, diverses questions touchant à la coopération pour le développement et les statistiques.

Corps commun d'inspection (CCI). Comme l'a décidé l'Assemblée générale de l'OMPI en novembre 1981, le Directeur général a notifié au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en décembre 1981, l'acceptation par l'OMPI du Statut du CCI, prenant effet le 1^{er} janvier 1982.

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, les rapports suivants, concernant — entre autres organisations — l'OMPI, ont été transmis par le CCI :

- JIU/REP/82/1 « Rapport sur la Commission économique pour l'Afrique: programmation régionale, activités, questions de restructuration et de décentralisation »,
- JIU/REP/82/3 « Deuxième rapport sur la notion de carrière »,
- JIU/REP/82/4 « Situation des femmes dans la catégorie des administrateurs et les catégories supérieures: deuxième rapport intérimaire »,
- JIU/REP/82/6 « Les communications dans les organismes des Nations Unies ».

Des exemplaires de ces rapports ont été distribués, entre autres, à tous les Etats membres de l'OMPI par l'Organisation des Nations Unies, pour son propre compte et au nom d'autres organisations, en vertu d'une procédure arrêtée en 1978 par le CCI et le CAC.

Conformément au point 4.e) de l'article 11 du Statut du CCI, des représentants du Directeur général ont pris part à des consultations organisées dans le cadre du CAC pour la préparation d'observations conjointes sur les rapports du CCI.

Ces observations conjointes sont distribuées par l'Organisation des Nations Unies à ses Etats membres sous forme de documents soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Information, publications, etc. Des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur l'OMPI et ses

activités, en général ou dans le cadre d'un sujet particulier, souvent à l'occasion de visites de groupes organisées au bâtiment du siège de l'OMPI. Parmi ces groupes figuraient en particulier des groupes de diplomates organisés par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et des groupes d'étudiants universitaires de différents pays.

Des entrevues ont été accordées à des correspondants de la presse écrite et parlée. Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux conférences de presse régulières tenues à l'Office des Nations Unies à Genève. L'OMPI a été représentée aux réunions régulières tenues à Genève par le Cercle des attachés d'information internationaux; son représentant a été réélu Président pour 1982 et 1983.

Des versions mises à jour de la brochure d'*Informations générales* de l'OMPI ont été publiées en arabe en mars 1982 et en espagnol en juillet 1982. Une version révisée (édition 1982-1983) de cette brochure a été publiée en anglais en octobre 1982. Ladite brochure a été publiée en japonais en novembre 1982 par le Groupe japonais de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI).

Un catalogue révisé des publications de l'OMPI est paru en juillet 1982. Des bulletins sont parus en janvier, juin et octobre 1982 (en français, anglais, arabe, espagnol, portugais et russe).

Les publications de l'OMPI ont été exposées à l'occasion de foires du livre qui ont eu lieu à New Delhi en février, à Leipzig en mars, à Varsovie en mai, et à Frankfurt en octobre ainsi qu'à la Foire internationale de Milan en avril et au Salon des inventions de Genève en novembre 1982.

Des timbres de service de l'OMPI ont été émis par l'administration des postes suisses en mai 1982.

ANNEXE

Projet de modernisation du système brésilien des brevets

Version abrégée du rapport établi par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle agissant en qualité d'agent d'exécution au titre d'un contrat du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

(Genève, 1982)

Exposé du projet

Le 31 décembre 1981, un grand projet de coopération pour le développement, intitulé « Modernisation du système brésilien des brevets » (ci-après dénommé « projet ») s'est achevé avec succès, après plus de huit

ans de travaux. Ce projet, qui portait le numéro de code BRA/71/559, a été mené à bien par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au titre d'un contrat du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

La mise en œuvre de ce projet a commencé en octobre 1973, à la suite d'une demande présentée au PNUD en 1971 par le Gouvernement brésilien en vue d'obtenir une assistance pour la modernisation et le renforcement du système national des brevets et, en particulier, de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), nouvellement créé.

Ce projet, qui était principalement destiné à aider le Gouvernement brésilien à moderniser de façon complète et radicale le système des brevets du Brésil, avait pour objectifs principaux:

- i) la création d'une banque d'information technique constituée par une collection de documents de brevets et de littérature « non-brevets » et comprenant des systèmes adéquats de recherche;
- ii) l'adoption de techniques modernes de recherche et d'examen pour l'instruction des demandes de brevet;
- iii) la création de systèmes permettant d'assurer, à l'intention de l'industrie, une diffusion efficace de l'information technique contenue dans les documents de brevets et la littérature non-brevets.

Sur cette base, les objectifs du projet étaient les suivants:

- i) recrutement et formation de cadres et de techniciens capables d'assurer le traitement, la recherche et l'examen des demandes de brevet conformément aux critères de la nouvelle législation sur les brevets, laquelle prévoit l'examen de fond de la brevetabilité des inventions, afin que ce personnel soit en mesure de faire un travail aussi complet, aussi bon et aussi rapide que le personnel des offices de brevets des pays industrialisés qui pratiquent l'examen;
- ii) acquisition et aménagement d'un dossier classé et numérique des documents de brevets et de la littérature non-brevets importante du pays et de l'étranger, y compris les abrégés et autres documents de référence, et mise au point des systèmes de recherche indispensables pour utiliser les dossiers de recherche et d'examen;
- iii) mise en place d'un centre d'information technique destiné à desservir l'industrie, notamment pour les projets d'étude et de réalisation, ainsi que pour l'évaluation des offres de techniques et de savoir-faire brevetés, l'accent étant mis sur le recensement des techniques de remplacement;
- iv) réorganisation appropriée de la structure, de la procédure et de l'administration des opérations de l'INPI en matière de brevets, afin que l'Institut soit en mesure de s'acquitter du mandat décrit à l'alinéa précédent et qu'il puisse notamment assurer de façon

efficace et approfondie la recherche et l'examen des demandes de brevet et mieux conseiller l'industrie en ce qui concerne l'utilisation des techniques étrangères et nationales déjà connues, dans l'intérêt de l'accélération du développement industriel du pays.

L'apport financier du PNUD a été d'environ 5,3 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique au total, tandis que la contribution du Gouvernement — pour financer les activités de contrepartie nécessaires à la mise en œuvre du projet — s'est élevée à environ 20 millions de dollars E.-U. L'ensemble des services d'experts consacrés au projet a représenté au total 700 mois/homme et ont été assurés par 64 experts de 15 pays.

La réalisation du projet s'est subdivisée en trois principaux domaines d'activités: la formation, la documentation et l'information (pour le Centre de documentation de brevets, appelé aussi « banque des brevets ») et l'organisation.

a) La formation a comporté toutes les phases nécessaires, à savoir la formation et la supervision initiale du personnel dans un service de classement des brevets et dans des services nouvellement créés chargés de la recherche et de l'examen des demandes de brevet; l'assistance aux examinateurs en chef chargés de l'examen des demandes de brevet au niveau supérieur, la formation aux procédures de recours du second niveau. Les possibilités de formation interne de l'INPI ont également été renforcées, grâce à l'élaboration du matériel d'enseignement professionnel indispensable.

b) Les travaux en matière de documentation et d'information ont porté sur toutes les tâches correspondantes: la conception, l'acquisition et l'archivage d'un premier lot de documents de brevets et de littérature non-brevets, la création d'un dossier de recherche classé pour les documents de brevets, avec ses systèmes de tenue à jour et d'extension, et la constitution d'une bibliothèque scientifique et technique. Une autre tâche a consisté à améliorer les moyens existants, utilisés pour fournir des informations à l'industrie, à partir du siège de l'INPI à Rio de Janeiro et de son agence de São Paulo.

c) Les travaux d'organisation ont porté sur l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes détaillés et d'un plan méthodique de réalisation du programme d'extension, avec l'étude des systèmes, l'introduction de méthodes modernes de gestion des brevets et d'organisation du travail ainsi que l'acquisition du matériel nécessaire. Ces travaux ont notamment consisté à rassembler les données pertinentes et à les exploiter de façon mécanisée en vue des publications concernant les demandes de brevet et les brevets, à étudier les locaux nécessaires et la meilleure façon de les utiliser pour les activités nouvelles ou en voie d'extension de l'INPI.

Résultats

Au bout de huit ans et trois mois (c'est-à-dire en 100 mois environ) de mise en œuvre du projet, la situation générale de l'INPI est actuellement la suivante:

i) *Spécialistes des brevets* — L'INPI dispose d'environ 140 examinateurs capables d'assurer le classement, la recherche, l'examen et le traitement général des demandes de brevet, selon les mêmes critères de droit des brevets que ceux des offices de brevets pratiquant l'examen les plus avancés des pays hautement industrialisés. Dans le domaine des brevets, l'efficacité des procédures de recours a été portée au niveau le plus élevé possible. L'INPI est désormais en mesure d'assurer lui-même la formation. Le matériel didactique et de référence élaboré dans le cadre du projet comprend des manuels sur le classement, la recherche et l'examen, destinés à être utilisés dans les futurs stages de formation générale en matière de brevets, d'une durée de 15 mois (qui suivent la méthode de la formation professionnelle sur le tas); des libellés et des formules types à utiliser dans les cours supérieurs d'assistance en matière d'examen des brevets, qui sont contenus dans le manuel de l'examineur; des principes directeurs relatifs aux recours, rédigés par un expert technique, et les commentaires rédigés à ce sujet par un juriste constituant la base de la procédure de recours. L'INPI a commencé à constituer sa propre collection systématique de décisions sur les recours en matière de brevets; cette collection doit servir d'instrument de référence pour assurer une cohérence maximale entre les décisions rendues dans des affaires identiques ou analogues, bien que le système des brevets, qui a sa dynamique propre, comme beaucoup, soit sujet à évolution et doive tenir compte de la réalité au cours de son développement.

ii) *Documentation* — Le Centre de documentation et d'information technique de l'INPI, également dénommé banque des brevets, possède actuellement plus de 14 millions de documents de brevets, dont plus de quatre millions sont inclus dans un dossier de recherche classé selon la Classification internationale des brevets (CIB). Depuis 1973, ce dossier est constamment tenu à jour à l'aide des nouveaux documents, au fur et à mesure de leur parution. Outre la totalité des documents de brevets brésiliens, la banque des brevets possède des documents provenant des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Suisse, un choix de documents (ne faisant pas double emploi) provenant d'Australie et du Canada et des abrégés en langue anglaise de documents du Japon, pour ne mentionner que les collections les plus importantes. L'INPI est devenu l'un des centres de documentation sur les brevets les plus importants du monde et le seul de son genre en Amérique latine; il suit

l'évolution technique dans le monde entier. Au stade ultime de son extension, qui est en cours, le dossier de recherche de l'INPI englobera la totalité des grandes collections de documentation des brevets, classées selon la CIB, depuis 1920. Une bibliothèque technique et scientifique possédant les périodiques et revues techniques les plus pertinents ainsi qu'une importante collection d'ouvrages et de dictionnaires techniques fait aussi partie de la banque. Avec ces moyens de référence, l'INPI est en mesure de fournir rapidement des renseignements précis sur les techniques pour répondre aux besoins des usagers du système des brevets et de rendre à l'industrie brésilienne les services qu'elle demande, ainsi qu'à tous les centres d'étude et de réalisation du pays. Lorsqu'il aura complété sa documentation de brevets pour les années antérieures à 1973, l'INPI remplira les conditions requises en la matière pour devenir administration chargée de la recherche internationale selon le Traité de coopération en matière de brevets.

iii) *Organisation* — L'INPI a entièrement réorganisé la structure de ses bureaux et sa procédure de délivrance des brevets; l'ensemble est appuyé par du matériel de bureau et d'impression électronique. L'informatique, qu'il est envisagé d'utiliser, permettra d'automatiser plus largement le travail administratif relatif à la gestion des brevets.

iv) *Locaux* — Les activités de l'INPI en matière de brevets et de documentation connexe se déploient à partir de locaux vastes, modernes et parfaitement intégrés, d'une superficie de 6.400 m² sur huit étages, dans un immeuble d'accès aisé situé au centre de Rio de Janeiro et doté de moyens complets de télécommunications nationales et internationales. Cette réalisation représente le quintuple de l'espace occupé au début du projet.

v) *Cadre institutionnel* — En ce qui concerne la contribution nationale de contrepartie, la difficulté la plus grande résidait dans l'absence de tout cadre institutionnel qui aurait donné à l'INPI la souplesse suffisante pour recruter et conserver le personnel qualifié indispensable et pour lui assurer des traitements et des avantages sociaux compatibles avec les conditions locales du marché du travail. Cet obstacle a finalement pu être surmonté d'une manière satisfaisante grâce à deux Décrets présidentiels signés le 6 novembre 1981 (N^{os} 86.549 et 86.550). On ne saurait trop louer l'INPI pour sa persévérance dans la poursuite de cet objectif puisque l'on avait constaté dès 1972, à l'époque de la mission d'assistance préparatoire, que les traitements et les conditions d'emploi n'étaient pas suffisants pour assurer durablement l'existence d'un corps d'examineurs qualifiés.

De l'avis du Gouvernement brésilien, du PNUD et de l'OMPI, le projet de modernisation a ainsi pleinement atteint ses ambitieux objectifs. En tant que projet pilote du programme de coopération de

l'OMPI pour le développement, cette entreprise a montré qu'il est possible d'établir, dans un pays en développement, un système de brevets moderne, adapté aux besoins nationaux et capable de favoriser le développement technique et industriel. Le Gouvernement brésilien projette maintenant de mettre ses nouvelles installations modernes au service de la coopération technique entre pays en développement (CTPD), dans le cadre du programme de coopération de l'OMPI pour le développement. Cela contribuera sans aucun doute, de façon très utile, à promouvoir la mise en place, dans les pays en développement, de systèmes modernes de propriété industrielle, adaptés aux besoins particuliers de ces pays.

Il a donc été brillamment démontré qu'on peut mettre en place, dans un pays en développement, un système de brevets perfectionné et efficace en moins d'une décennie, alors qu'il en a fallu plusieurs dans certains pays hautement industrialisés. Ce résultat n'est pas seulement dû à la volonté inébranlable de la présidence de l'INPI et à sa détermination d'exécuter le projet sans s'écarter d'un iota des objectifs initiaux, à l'appui sans défaillance des hautes autorités gouvernementales associées au projet, ainsi qu'à la coopération et à l'assistance constantes du PNUD au Brésil; il doit aussi être mis à l'actif de ceux qui ont effectivement dispensé ou suivi la formation ou qui ont participé autrement aux activités du projet. Les relations entre tous ceux qui ont collaboré au projet ont, au demeurant, toujours été excellentes.

Recommandations

A la lumière de l'expérience acquise pendant la réalisation du projet et compte tenu des conclusions de l'examen tripartite final du projet, selon lesquelles l'INPI fera connaître ses capacités et ses services et les mettra à disposition aussi largement que possible, notamment en complétant sa documentation et en s'organisant (y compris en créant des agences et en se dotant de liaisons opérationnelles) pour devenir plus accessible aux usagers dans l'ensemble du pays, en contribuant ainsi à renforcer le système des brevets au Brésil, on pourrait faire quelques recommandations pour les activités futures, maintenant que les objectifs initiaux du projet sont atteints. Ces recommandations visent à stimuler, à appuyer et à renforcer tous les efforts déployés pour faire mieux connaître le système brésilien des brevets et pour en favoriser l'utilisation appropriée. Il faudrait pour cela, en s'appuyant sur l'achèvement du projet de modernisation du système brésilien des brevets, développer encore le cadre institutionnel existant, à l'intérieur de l'INPI et à l'extérieur, en suivant les exemples plus ou moins analogues rencontrés dans les pays les plus industrialisés du monde et en se fixant les principaux objectifs suivants:

i) faire mieux connaître, dans l'ensemble du pays, les avantages dont peuvent bénéficier tous les utilisateurs potentiels en se servant à bon escient du système des brevets;

ii) créer un réseau d'information technique basé à l'INPI et doté d'agences dans l'ensemble du pays;

iii) encourager, à l'échelle nationale, l'inventivité et l'innovation, en fournissant une assistance aux inventeurs qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour mettre leurs inventions au point, les protéger et les exploiter;

iv) stimuler l'activité inventive en encourageant la recherche appliquée, ainsi que les travaux d'étude et de réalisation.

L'OMPI pourrait continuer à fournir ses conseils et son assistance, dans le cadre de son programme de coopération pour le développement, tant en ce qui concerne les recommandations spécifiques faites au paragraphe précédent, qu'en relation avec les activités déployées dans le domaine plus large de la propriété intellectuelle qui englobe aussi les marques, les appellations d'origine, les découvertes scientifiques et les obtentions végétales. L'OMPI est notamment disposée à aider le Gouvernement brésilien et le PNUD à élaborer et à exécuter un nouveau projet — financé par le PNUD — afin de mettre en œuvre des recommandations énoncées ci-dessus.

Remerciements

Ce fut un privilège et un honneur pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle de participer au projet de modernisation du système brésilien des brevets et d'être chargée de son exécution en vertu d'un contrat du Programme des Nations Unies pour le développement.

En remerciant le Gouvernement brésilien et le PNUD de leur confiance et de leur soutien, l'OMPI tient aussi à exprimer sa profonde gratitude aux personnalités suivantes: M. A. C. Bandeira, Président de l'INPI, et ses prédécesseurs, notamment M. T. T. Lobo, promoteur du projet; M. L. C. O. da Cunha Lima, Directeur de contrepartie du projet de l'INPI (et Directeur des brevets) ainsi que ses prédécesseurs, notamment M. G. R. Coaracy (Directeur de la banque des brevets); M. R. Saraiva Guerreiro, Ministre des relations extérieures, et son personnel; l'ensemble du personnel du Secrétariat de la planification auprès du Président de la République; M. P. Koenz, Représentant-résident du PNUD au Brésil et son prédécesseur, M. L. M. Ramirez-Boettner; tous les experts internationaux qui ont travaillé sur place et notamment M. S. Zimmer, Consultant en chef du projet, ainsi que les trois Directeurs successifs du projet, MM. H. Haugg, D. W. Weiss et H. H. Rückerl, et enfin les Offices de brevets qui ont coopéré au projet, c'est-à-dire ceux des pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni, ainsi que les Tribunaux de brevets de l'Allemagne (République fédérale d') et de la Suède, et le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes, sans oublier l'ancien Institut international des brevets et l'Office européen des brevets, qui ont fourni de précieuses contributions et ont activement travaillé pour fournir experts et documents.

Le projet restera une expérience mémorable pour tous ceux qui ont eu la possibilité d'y participer. Tous ceux qui se sont trouvés au Brésil à cette occasion gardent un excellent souvenir de ce pays et lui souhaitent, ainsi qu'à sa population, si dynamique et si jeune d'esprit, d'accomplir de nouveaux progrès dans un climat de paix.

Unions internationales

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Adhésion

MAURITANIE

Le Gouvernement de la Mauritanie a déposé le 13 janvier 1983 son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970.

Ledit Traité entrera en vigueur à l'égard de la Mauritanie le 13 avril 1983.

Notification PCT N° 39, du 14 janvier 1983.

Réunions de l'OMPI

Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI

Treizième série de réunions
(Genève, 22-26 novembre 1982)

NOTE *

La treizième série de réunions des organes directeurs de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et des Unions administrées par l'OMPI a eu lieu à Genève du 22 au 26 novembre 1982.

La liste des trois organes directeurs qui ont tenu des réunions, les principaux points qui ont fait l'objet de discussions ainsi que les décisions qui ont été prises figurent sous « L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1982 » publié pages 59 et suivantes du présent numéro de *La Propriété industrielle*.

La liste des participants aux réunions des organes directeurs est reproduite ci-après.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats

Algérie ^{1, 2}: B. Ould-Rouis; B. Saci; M. Mati.
 Allemagne (République fédérale d') ^{1, 2}: A. Krieger; F. Lambach;
 B. Ziese; A. A. Schaefer.
 Arabie saoudite: M. Al Mussfer; N. Kanan.
 Argentine ^{1, 2}: F. Jiménez Dávila; J. T. Pereira.
 Australie ^{1, 3}: F. J. Smith; J. Cowcher.
 Autriche ^{1, 2}: O. Leberl; F. Trauttmansdorff.
 Belgique ^{1, 3}: C.-A. Funes-Noppen; L. Engelen; J. Degavre.
 Brésil ^{1, 2}: A. Gurgel de Alencar; E. Cordeiro.
 Bulgarie ^{1, 3}: R. Kazandjiewa; I. Kotzev.
 Cameroun: F.-X. Ngoubeyou; W. Eyambe; D. Ekani.
 Canada ^{1, 3}: F. Hay; R. Théberge; J. Lynch; R. Ballhorn;
 A. Swabey.
 Chili ^{1, 3}: L. Gillet; P. Barros.
 Chine ¹: Shen Yaozeng; Kung Hsi.
 Congo ^{1, 3}: D. Ganga-Bidié; M. Ebarra.
 Côte d'Ivoire ^{1, 3}: B. Aka; K. F. Ekra.
 Cuba ^{1, 2}: L. Solá Vila; A. V. Gonzáles Perez.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

¹ Membre du Comité de coordination de l'OMPI.

² Membre du Comité exécutif de l'Union de Paris.

³ Membre du Comité exécutif de l'Union de Berne.

* Etablie par le Bureau international.

Danemark: K. Skjødt.
Egypte^{1, 2}: M. Daghash.
El Salvador: C. Barahona Rivas.
Espagne: J. Delicado Montero-Ríos; E. Rúa Benito; A. Casado Cervoño.
Etats-Unis d'Amérique^{1, 2}: G. J. Mossinghoff; H. J. Winter; M. K. Kirk; L. J. Schroeder; G. Dempsey.
Finlande^{1, 3}: E. Wuori; M. Huhta; I. Uusitalo.
France^{1, 3}: G. Vianès; M. Hiance; L. Nicodème; J.-M. Momal.
Ghana^{1, 2}: A. J. B. McCarthy.
Hongrie^{1, 2}: Gy. Pusztai; S. Horváth.
Inde^{1, 3}: M. Dubey; K. Thairani; L. Puri.
Indonésie: A. Harsono; N. Wisnoemoerti.
Irlande: J. Quinn.
Israël: M. M. Shaton.
Italie^{1, 2}: G. L. Milesi-Ferretti; R. Brunetti; N. Faiel Dattilo.
Japon^{1, 2}: I. Shamoto; T. Ogawa; S. Ono; K. Ishimaru.
Jordanie: K. Abdul-Rahim.
Kenya^{1, 2}: S. K. Muchui.
Luxembourg: F. Schlessen.
Madagascar: S. Rabearivelo.
Maroc: M. Halfaoui.
Mexique^{1, 3}: F. J. Cruz González; M. A. Arce.
Nigéria^{1, 2}: G. Ashiwaju; T. O. Oseni.
Norvège: A. G. Gerhardsen; S. H. Røer; B. Bye.
Nouvelle-Zélande: R. M. Richards; H. Riddell.
Pakistan: S. Bashir.
Pays-Bas: J. J. Bos; J. W. Weck.
Pologne^{1, 2}: R. Farfal; B. Rokicki.
Portugal^{1, 2}: J. Mota Maia; R. Morais Serrão; A. M. Pereira.
République de Corée: Choi Tae-Chang.
République démocratique allemande^{1, 3}: D. Schack; M. Foerster; H.-W. Mattern.
République populaire démocratique de Corée: Ri Tchun Seung; Pak Chang Rim.
Roumanie: M. Bichir; P.-P. Gavrilescu.
Royaume-Uni^{1, 2}: T. W. Sage; J. Richards.
RSS d'Ukraine: V. Batiouk.
Sénégal^{1, 3}: A. Sène; S. C. Konate; M. M. N'Diaye.
Somalie: F. Eno-Hassan.
Suède: G. Borggård; I. Schalin; B. van der Giessen.
Suisse^{1, 2, 3}: J.-L. Marro; J. J. Manz; J.-M. Souche.
Syrie: A. Saker; M. Sayadi.
Tanzanie^{1, 2}: E. E. E. Mtango.
Tchécoslovaquie^{1, 3}: M. Bělohlávek; J. Prošek.
Thaïlande: C. Veerasa.

Tunisie^{1, 3}: M. Ben Slama; M. Ben Khelifa.
Turquie^{1, 3}: E. Apakan.
Union soviétique^{1, 2}: L. E. Komarov; V. Zubarev; A. Ruban; S. Birioulev; E. Dapkounas; M. Oussov.
Uruguay^{1, 2}: C. A. Fernández Ballesteros.
Viet Nam: Nguyễn Thuong; Truong Phap.
Yougoslavie: D. Bošković.
Zaïre: Esaki Ekanga Kabeya; Osil Gnok.
Zambie: A. R. Zikonda.
Zimbabwe: M. E. Kahari.

II. Organisations intergouvernementales

Organisation des Nations Unies (ONU): A. Djermakoye; R. Dhanjee; E. Bonev. **Organisation internationale du travail (OIT):** J. Perret. **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO):** A. Amri. **Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM):** I. Tcherviakov. **Office européen des brevets (OEB):** J. C. A. Staehelin.

III. Bureaux

Comité de coordination de l'OMPI

Président: O. Leberl (Autriche). *Premier Vice-président:* M. Ben Slama (Tunisie). *Second Vice-président:* L. E. Komarov (Union soviétique).

Comité exécutif de l'Union de Paris

Président: G. L. Milesi-Ferretti (Italie). *Vice-présidents:* L. Solá Vila (Cuba); A. J. B. McCarthy (Ghana).

Comité exécutif de l'Union de Berne

Président: M. Bělohlávek (Tchécoslovaquie). *Vice-présidents:* M. Huhta (Finlande); D. Ganga-Bidié (Congo).

IV. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); K. Pfanner (*Vice-directeur général*); M. Porzio (*Vice-directeur général*); L. E. Kostikov (*Vice-directeur général*); C. Masouyé (*Directeur du Département de l'information et du droit d'auteur*); R. Harben (*Directeur de la Division de l'information*); G. Ledakis (*Conseiller juridique*); T. A. J. Keefer (*Directeur de la Division administrative*).

Nouvelles diverses

IRLANDE

« *Controller of Plant Breeders' Rights* »

Nous apprenons que M. J. Kevin O'Donohoe a été nommé *Controller of Plant Breeders' Rights*.

MEXIQUE

Directeur général des techniques, des inventions et des marques

Nous apprenons que M. Jaime Alvarez Soberanis a été nommé *Directeur général des techniques, des inventions et des marques*, Ministère du commerce et de la promotion industrielle.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1983

- 16 au 18 mars (Genève) — Forum mondial de l'OMPI sur la piraterie des émissions et des œuvres imprimées
- 21 au 25 mars (Genève) — Réunion de consultants sur les questions de la distribution par câble (convoquée conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 18 au 22 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 25 au 29 avril (Genève) — Union de coopération en matière de brevets (PCT) — Comité chargé des questions administratives et juridiques
- 2 au 6 mai (Genève) — Comité d'experts sur l'activité inventive commune
- 26 mai au 3 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur les questions spéciales et Groupe de travail sur la planification
- 6 au 17 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 13 au 17 juin (Genève) — Comité d'experts sur la protection juridique du logiciel
- 20 au 24 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail spécial sur la revision du Guide de la classification internationale des brevets
- 4 au 8 juillet (Genève) — Comité consultatif commun Unesco-OMPI sur l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 12 au 20 septembre (Genève) — Union pour la classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 14 au 16 septembre (Paris) — Colloque d'organisations internationales non gouvernementales sur la double imposition des redevances de droits d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 19 au 23 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique (PCT/CTC) du PCT
- 26 septembre (Genève) — Union de Paris — Célébration du centenaire de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle
- 26 septembre au 4 octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)
- 17 au 21 octobre (Genève) — Comité d'experts gouvernementaux sur des statuts types à l'intention des organismes administrant les droits d'auteur dans les pays en développement (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 21 au 25 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 28 novembre au 2 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur les questions spéciales et Groupe de travail sur la planification
- 5 au 7 décembre (Genève) — Union de Berne, Convention universelle sur le droit d'auteur et Convention de Rome — Sous-comités sur la distribution par câble du Comité exécutif de l'Union de Berne, du Comité intergouvernemental du droit d'auteur et du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome (convoqués conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 8 et 9 décembre (Genève, siège du BIT) — Convention de Rome — Comité intergouvernemental (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 12 au 16 décembre (Genève) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)

Réunions de l'UPOV

1983

- 26 et 27 avril (Genève) — Comité administratif et juridique
- 28 avril (Genève) — Comité consultatif

- 30 mai (Saragosse) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères — Sous-groupe
- 31 mai au 2 juin (Saragosse) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 7 juin (Tystofte, Skaelskør) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles — Sous-groupes
- 8 au 10 juin (Tystofte, Skaelskør) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
- 20 septembre (Rome ou Santa Cruz) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières — Sous-groupes
- 21 au 23 septembre (Rome ou Santa Cruz) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
- 27 au 29 septembre (Conthey ou Wädenswil) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
- 3 et 4 octobre (Genève) — Comité technique
- 11 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 12 au 14 octobre (Genève) — Conseil
- 7 et 8 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique
- 9 et 10 novembre (Genève) — Réunion d'information avec les Organisations internationales non gouvernementales

Autres réunions concernant la propriété industrielle

1983

- Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle — 5 au 7 septembre (Munich) — Assemblée et réunion annuelle
- Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — 22 au 27 mai (Paris) — XXXII^e Congrès
- Benescience Foundation — 27 au 29 avril (Munich) — Conférence sur la rédaction et l'interprétation des revendications en matière de brevets
- Gouvernement français — 25 mai (Paris) — Cérémonie en l'honneur du Centenaire de la Convention de Paris
- Ligue internationale contre la concurrence déloyale — 18 au 21 septembre (Montréal) — Journées d'études
- Organisation européenne des brevets — 6 au 9 décembre (Munich) — Conseil d'administration

1984

- Office royal suédois des brevets et de l'enregistrement — 13 au 15 juin (Stockholm) — Symposium sur le Centenaire du système suédois des brevets

